

Les députés de l'ancienne URSS approuvent leur propre dissolution tout en criant au « putsch constitutionnel »

PAULE ROBITAILLE
collaboration spéciale
MOSCOU

« Le putsch du 19 août a fait beaucoup de bruit mais il n'a produit rien de concret. Ce deuxième coup d'État (celui des démocrates) écrase la volonté du peuple non pas avec des chars d'assaut mais avec des plumes ».

À la sortie du Palais des congrès du Kremlin, le colonel Nicolai Petrochenko est désemparé. « Je voudrais bien lutter contre ça, mais que faire? confie-t-il à La Presse. Vous ne pouvez vous imaginer comment il est désagréable d'assister aux obsèques de son propre pays. Et ce que je crains le plus, c'est que l'impérialisme américain n'a plus de contre-poids ».

Comme plusieurs autres des 2000 députés du peuple de l'URSS, le colonel Petrochenko est furieux. « Deux putschs en deux semaines, et à chaque fois, on dit que l'on agit au nom du peuple sans lui demander son opinion » lance un député du Kazakhstan, frustré.

Si les députés se sentent outrés, c'est qu'ils sont convaincus que Mikhaïl Gorbatchev et les 10 présidents des républiques qui s'y sont ralliés ont outrepassé leurs prérogatives en leur imposant une nouvelle union pour l'URSS.

La séance du cinquième Congrès des députés du peuple devait faire longuement le point sur la situation du pays deux semaines après le putsch des conservateurs et devait aussi combler les postes de l'exécutif laissé vacant par les démissions des instigateurs du complot. Mais Gorbatchev et les présidents des républiques qui restent de la vieille union ont tout chambardé : ils demandent aux 2000 députés d'adopter une

proposition qui jette les bases d'une nouvelle entente, qui signe l'arrêt de mort de leur Assemblée et qui les congédie. Tout ça en trois jours.

« C'est un choc. On ne s'attendait vraiment pas à ça », disait un député. Trente minutes après la présentation de la proposition, Gorbatchev suspendait la séance et c'en était de la matinée. Un député a dénoncé l'inconstitutionnalité d'une telle procédure. « Le pouvoir exécutif ne peut pas se substituer de la sorte au pouvoir législatif », lançait un autre. Mais Gorbatchev n'a pas fléchi et, en après-midi, malgré les protestations dans les corridors du palais, on ratifiait l'ordre du jour imposé.

Les grandes vedettes de la politique soviétique, elles, étaient prudentes mais enthousiastes malgré tout.

L'ex-ministre des Affaires étrangères, Edouard Chevardnadze, confiait à La Presse que « si la proposition Gorbatchev est adoptée, il y aura une perspective de stabilisation. La dissolution des hautes instances de l'Union soviétique, le Soviet suprême et le Congrès des députés du peuple est inévitable. » Chevardnadze répète que tout cela était inimaginable il y a quelques semaines. « mais, voyez-vous, chacun de nous est différent maintenant ».

L'économiste de renom Stanislas Chataline, l'auteur des 500 jours, est d'accord avec Chevardnadze. « Nous assistons non pas à un congrès de républiques mais plutôt à une convention d'États. » Même chose pour l'historien Afanassiev, proche conseiller de Gorbatchev au début de la perestroïka, un homme très respecté au sein de l'opinion publique : « Les principes de notre cohabitation se précisent chaque jour ».



Cette femme au poing levé chante des hymnes anticomunistes, alors que les députés arrivent au Kremlin pour leur congrès extraordinaire.

PHOTO REUTER

L'ex-président de la radio et de la télévision soviétiques, demis de ses fonctions par le président de Russie peu après le putsch du 19 août, était aussi présent. « Oui nous sommes réunis pour une dernière fois ici. Pourtant une seule chose est positive; ce sont les efforts pour maintenir une alliance économique. L'alliance politique, elle, mieux vaut ne plus y

penser, elle est morte maintenant ».

Tous, l'un après l'autre, réitérent l'importance de la collaboration, du travail d'équipe en matière économique et militaire. « Imaginez, si chacune des 15 républiques mettait la main sur des

ogives nucléaires, la frousse qu'aurait l'humanité entière, disait Afanassiev. Les armes stratégiques devraient aller à la Russie ».

Hier, les faucilles et les marteaux dessinés sur les murs du Palais des congrès du Kremlin devenaient anachroniques. La Russie

prenait toute la place dans le hall. La place était remplie de photos de la victoire des « troupes » de Boris Eltsine sur les putschistes; les foules, les tricolores de la Russie et le président Eltsine, tout y était. Et les députés d'Asie centrale en habits traditionnels ne trouvaient plus leur place.

En tardant à reconnaître les Baltes, Bush a donné une chance à Gorbatchev

Agence France-Presse

KENNEBUNKPORT, Maine

Le président George Bush a attendu une semaine avant d'annoncer que les États-Unis reconnaissent l'indépendance des États baltes afin de donner le temps au président Mikhaïl Gorbatchev d'annoncer son accord, mais il lui a fait savoir qu'il ne pouvait attendre indéfiniment et qu'il irait de l'avant, hier.

Un haut responsable américain a expliqué que Bush, qui n'avait pas voulu agir aussi rapidement que les pays européens, avait d'abord voulu annoncer la décision américaine vendredi dernier, mais qu'il avait reporté une conférence de presse à ce propos jusqu'à lundi à la demande de Gorbatchev.

Le président Bush a estimé hier à Kennebunkport, où il achevait ses vacances, que l'attitude prudente des États-Unis avait peut-être contribué à l'acceptation par Gorbatchev de l'indépendance des pays baltes.

Bush avait envoyé un câble à Gorbatchev mardi lui disant qu'il était préférable que le premier pas soit fait par Moscou. Le mes-

sage précisait toutefois que Washington considérait l'indépendance de la Lituanie, de l'Estonie et de la Lettonie comme « inévitable », qu'il n'y avait « plus beaucoup de temps » pour la reconnaître et qu'il le ferait le vendredi.

Ce jour-là, un collaborateur du président Gorbatchev a appelé à Washington le spécialiste de l'URSS au Conseil national de sécurité, Ed Hewett, pour lui dire qu'il fallait plus de temps à Moscou. Après consultation avec Bush, Hewett a répondu au téléphone : « Nous vous donnons jusqu'à lundi », selon le haut responsable.

Gorbatchev a envoyé un câble à Bush dimanche pour le remercier de son soutien, mais sans mentionner la question balte. Mais quelques heures plus tard, dans une interview télévisée, le président soviétique affirmait que les républiques qui voulaient être indépendantes étaient libres. C'est ce dont Bush s'est félicité hier en annonçant l'établissement de relations diplomatiques avec les États baltes.

« Nous ne pouvions attendre indéfiniment », a déclaré le haut fonctionnaire, soulignant toutefois que Washington était toujours préoccupé par la question non résolue des frontières entre les États baltes et l'URSS.

Le sous-secrétaire d'État adjoint pour les Affaires européennes, Curtis Kamman, devait quitter Washington hier soir pour les pays baltes avec une lettre officielle indiquant que les États-Unis les considéraient comme des États indépendants. Kamman doit aussi discuter avec les dirigeants baltes de la question des bâtiments diplomatiques américains dans les trois capitales et leur soumettre une liste de noms pour les postes d'ambassadeurs.



Michael Wilson signe avec les États baltes les accords de reconnaissance diplomatique

CAROLE LANDRY
Presse canadienne
VILNIUS

Le ministre du Commerce extérieur, Michael Wilson, a signé hier à Vilnius les documents établissant des relations diplomatiques entre le Canada et la Lituanie, l'une des trois républiques baltes qui viennent de proclamer leur indépendance de l'Union soviétique.

Il a affirmé qu'une aide technique était le meilleur moyen de soutenir la Lituanie dans sa transition vers l'indépendance et de l'aider à se dégager d'un demi-siècle d'intégration à l'économie soviétique.

« Je pense que leur priorité est de développer une infrastructure qui puisse soutenir l'entreprise et accueillir les investissements étrangers », a déclaré le ministre en conférence de presse, après avoir rencontré le président lituanien Vytautas Landsbergis, puis le premier ministre Gedeminas Vagnorius.

Wilson effectue une tournée de trois jours en Lituanie, Lettonie et Estonie. Il ira ensuite à Moscou, rencontrer le président soviétique Mikhaïl Gorbat-

chev et le président russe Boris Eltsine, auxquels il remettra une lettre du premier ministre Brian Mulroney.

La délégation qu'il dirige inclut des représentants des communautés baltes et des milieux d'affaires du Canada, dont Téglobe Canada, le Barreau canadien et l'Association des banquiers, qui ont offert leur assistance technique. Wilson a indiqué qu'il avait demandé à la Société pour l'expansion des exportations de mettre de côté 10 millions \$ pour inciter les compagnies canadiennes à faire des affaires avec la Lituanie.

Le premier ministre Vagnorius a exprimé sa gratitude pour l'appui canadien à la lutte de la Lituanie pour son indépendance, disant du Canada qu'il était « un exemple à suivre ». Mais la réaction populaire à l'annonce de l'établissement de relations avec le Canada a été plus mesurée dans les rues de Vilnius, où on se félicitait davantage de la reconnaissance diplomatique annoncée hier par les États-Unis.

Ottawa n'ouvrira pas immédiatement de représentation diplomatique à Vilnius, a fait savoir Wilson. Selon des fonctionnaires canadiens, Ottawa aura plutôt un ambassadeur non-résident, qui pourrait être l'ambassadeur du Canada en Pologne.

► REPÈRES

Gorbatchev lance sa « Révolution constitutionnelle » en s'appuyant sur la Russie et le Kazakhstan

PIERRE GLACHANT
Agence France-Presse
MOSCOU

Mikhaïl Gorbatchev a lancé hier sa « Révolution constitutionnelle » devant le Congrès des députés soviétiques quand

le président Nursultan Nazarbaïev, du Kazakhstan, a proposé au nom de 10 républiques la création de nouveaux organismes de pouvoir fédéral pour une période transitoire.

Lisant une déclaration conjointe issue des discussions de dimanche et hier au Kremlin entre Gorbatchev et 11 républiques, Nazarbaïev a proposé tout d'abord la création d'un Conseil d'État réunissant le président soviétique et les responsables des républiques pour décider de façon concertée les questions d'ordre intérieur et extérieur « concernant les intérêts communs des républiques ».

Ces nouveaux organes rendraient de facto caducs les organismes centraux élus, à savoir le Soviet suprême (Parlement soviétique) et le Congrès des députés (Assemblée élargie de l'URSS), deux institutions contestées depuis longtemps pour leurs positions conservatrices par les libéraux. Les critiques ont redoublé de force depuis l'échec du coup d'État.

Il est d'ailleurs révélateur que Nazarbaïev n'ait à aucun moment évoqué le Soviet suprême, et n'ait mentionné le Congrès des députés soviétiques que pour l'appeler à soutenir la demande de reconnaissance des républiques à l'ONU.

Cette formulation revient à reconnaître que les républiques peuvent décider seules

des domaines intérieur, mais aussi extérieur, ne déléguant au Conseil d'État que les secteurs communs à toutes les républiques. Les 10 délégations républicaines ont adopté dès hier après-midi le principe de la déclaration conjointe.

Le Conseil d'État supplante en fait le Conseil de la Fédération, un organisme de concertation avec les républiques mis en place au printemps 1990 par Gorbatchev, mais qui n'a jamais véritablement abouti à des décisions, mettant au contraire en exergue l'incapacité du centre et des républiques à s'entendre.

Nazarbaïev a ensuite proposé, pour la « période de transition », de créer un Conseil de représentants où chaque république aura 20 députés recrutés parmi les élus fédéraux et républicains et dont la nomination sera confirmée par leurs Parlements républicains. Son rôle sera de décider de « questions d'importance commune ».

La création de ce nouvel organe inter-républicain revient à contourner le Parlement fédéral. On note aussi qu'avec ce Conseil de représentants, il reviendra aux Parlements républicains de choisir leurs représentants parmi les députés fédéraux, ce qui implique une sélection draconienne des parlementaires fédéraux actuels par les républiques. La manœuvre permet aussi de faire l'économie de nouvelles élections parlementaires dans le pays.

Nazarbaïev a aussi proposé la création d'un Comité économique inter-républicain « avec des représentants de toutes les républiques sur une base paritaire », autrement dit même avec les républiques non intéressées par l'« Union d'États souverains » ouverte, selon les termes du président du Kazakhstan, « à tous ceux qui le désirent ».

Rappelant que le pays était dans une « période de transition », Nazarbaïev a expliqué que le projet de nouvelle constitution devait être examiné et confirmé par les Parlements des républiques et « ensuite adopté définitivement à un Congrès des représentants plénipotentiaires des républiques ».

Ce « Congrès des représentants plénipotentiaires des républiques » n'existe pas. Il est appelé de toute évidence à remplacer le Congrès des députés par une instance où les républiques auront un rôle déterminant. Les députés rassemblés hier matin se sont vus proposer ni plus ni moins leur propre sabotage, estime-t-on.

Gorbatchev et les 11 républiques, dans leur nouvelle alliance, veulent aller vite. Nazarbaïev a indiqué que le Congrès devait « adopter d'urgence des décisions » sur les propositions qu'il venait de leur soumettre. Le Congrès s'est vu accorder une matinée de réflexion après l'annonce de ces changements constitutionnels qui bouleversent complètement l'ordre antérieur au coup d'État et ne font qu'entériner la formidable affirmation du pouvoir des républiques depuis une dizaine de jours.

Au Parlement de Russie, on ne cachait guère hier sa satisfaction devant ces changements. Le vice-président russe, le général Alexandre Rutskoï, estimait ainsi que la déclaration conjointe « expose la politique officielle de la Russie, qui sera réalisée de toute façon. La question est de savoir si on pourra réaliser cette politique ensemble pour le bien de notre patrie ».

Rutskoï a admis implicitement le changement total de Gorbatchev depuis le putsch et la nécessité de son maintien. « Gorbatchev a été quand même l'initiateur des réformes. S'il a fait des fautes, dites-moi qui n'en a pas fait ? ».

UN PRÊT HYPOTHECAIRE... UN CPG... C'EST TELLEMENT PERSONNEL

10 %

10 %

1 AN	8.34%
3 ANS	9.14%
5 ANS	10 %

Montion inscrit à la Régie d'assurance-dépense du Québec.

+ 1/4 %

DE PLUS SI VOUS AVEZ ATTEINT 60 ANS

Appelez-nous. Un de nos conseillers s'occupera de vous.

Montréal - centre-ville : (514) 844-2050 1-800-361-8625

Personnellement, moi... c'est la SNF

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE



GRUPE MFQ

Au service des Québécois depuis plus de 70 ans

Éditorial

La Fête du travail, mais quel travail?

Jamais une fête du travail n'aura été aussi désolante que celle que nous avons fêtée en fin de semaine.

Non seulement parce qu'un trop grand nombre de Québécois et de Québécoises sont exclus du monde du travail. Mais aussi parce que l'on découvre que le chômage, encore élevé en raison de la récession dont nous sortons péniblement, ne se résorbera pas de façon satisfaisante quand les choses seront revenues à la normale.



Le taux de chômage est toujours trop élevé au Québec. Bien sûr, il atteint des proportions intolérables au cœur d'une récession, mais il reste inacceptable dans les années de croissance.

Et c'est ainsi qu'en juillet, au moment où le reprise était imperceptible, le taux de chômage atteignait 11,9 p. cent. Mais si les années qui viennent sont fastes, à moins d'un virage dont on ne connaît pas la forme, il redescendra au mieux à 9 p. cent, pour regimber dès que l'économie n'aura pas autant de vigueur. En somme, les années de reprise ne suffisent jamais plus à le ramener à un niveau décent.

Est-ce normal? Absolument pas. De 1981 à 1990, avec des hauts et des bas, le Québec a eu un taux de chômage moyen de 11,3 p. cent. Le Québec serait vingt-troisième sur vingt-cinq, dans un classement des pays de l'OCDE. Seules l'Irlande et l'Espagne ont vu pire pendant la décennie. Le Québec est donc complètement en dehors de la norme.

Est-ce évitable? Ce n'est hélas pas évident, parce que la tâche est énorme, presque insurmontable. Pour rétablir une certaine normale, il faut bien sûr remettre les chômeurs au travail, mais aussi créer des emplois pour l'armée de ceux qui, découragés, ne sont même plus considérés comme chômeurs.

Un modèle à suivre, ce serait l'Ontario, une économie voisine mais dont la performance n'a pourtant rien d'exceptionnel. Dans le même classement international, l'Ontario se classerait en effet au quatorzième rang sur vingt-cinq avec un taux de chômage qui serait exactement dans la moyenne. Mais pour que le Québec ramène son taux de chômage au niveau ontarien, entre 5 et 7 p. cent, et réussisse aussi à ramener autant de monde sur le marché du travail qu'on le fait en Ontario, il faudrait créer de 450,000 à 550,000 emplois.

En plus de ceux qu'il faut créer pour absorber la croissance démographique. Le défi est énorme, car il faudrait, en fait, pendant dix ans, créer 100 000 emplois par année au lieu de 50 000.

C'est l'ampleur de cette tâche qui suscite un découragement. D'autant plus grand qu'aucune recette magique ne permettra de le surmonter. D'abord, parce que le Québec est tributaire des politiques économiques canadiennes. Le Canada, malgré sa taille, est une économie plus que médiocre, au dix-neuvième rang dans le classement cité plus haut. Le Québec affiche tout simplement une performance canadienne, en pire.

Aux problèmes classiques de l'économie canadienne, comme le manque de productivité, les rigidités, s'ajoutent les problèmes québécois: une situation politique qui a eu un coût, une structure industrielle vieillissante dont les changements font mal, des carences du système d'éducation, pour n'en nommer que quelques uns.

Face à ces obstacles formidables, le Québec n'a qu'un atout, et il n'est pas économique. Il s'agit du fait que les Québécois de divers milieux ont enfin découvert que ce chômage n'était pas normal. Cela a ouvert la voie à un courant qui ne veut plus accepter ce qui auparavant était perçu, avec fatalité, comme inévitable.

Ce courant, d'abord d'inspiration social-démocrate, visible dans le monde coopératif et le monde syndical, a trouvé écho du côté des entreprises, comme le montre l'initiative du Conseil du patronat, d'organiser en septembre un *Rendez-vous économique* avec le monde syndical, coopératif, universitaire.

Ce cri d'alarme d'un organisme qui n'a pas pour mandat traditionnel de lutter contre le chômage est révélateur de la gravité de la situation, mais aussi du changement des attitudes. Et c'est ce changement, parce qu'il préfigure une forme de concertation, qui peut nous permettre de quitter les sentiers battus et de nous attaquer à ce cancer qui ronge la société depuis deux décennies.

Alain DUBUC

Les bonnes intentions de la rentrée

Comme les milliers d'élèves qui prennent cette semaine le chemin de l'école, le ministre Michel Pagé revient de vacances bourré de bonnes intentions. La rentrée de M. Pagé sera marquée par une double offensive, destinée à combattre la pauvreté et le décrochage, les deux tragédies du système scolaire québécois.



Ces «plans d'action» doivent être annoncés d'ici la mi-septembre. On ignore pour le moment si Québec a vraiment décidé de prendre les grands moyens pour donner à l'école québécoise le coup de barre dont elle a besoin. En attendant, le seul fait que ces deux problèmes aient été dûment reconnus dans la capitale constitue en soi un motif d'optimisme.

Pendant plusieurs années, Québec a fait l'autruche devant la gravité du phénomène de l'abandon scolaire. Tous les cris d'alarme étaient reçus avec des statistiques apaisantes, estimant l'ampleur du décrochage à «seulement» 26 p. cent. Le gouvernement a mis fin à cette insouciance guerre de chiffres en reconnaissant, il y a deux mois, ce que la CEQ lui disait depuis longtemps: soit que quatre jeunes Québécois sur dix ne se rendent pas au bout de leurs études secondaires.

Ce phénomène dramatique est étroitement lié à celui de la pauvreté. D'abord parce que les enfants de milieux pauvres ont plus de chances de se retrouver parmi les décrocheurs. Ensuite parce que le décrochage constitue une porte d'entrée directe vers le chômage et la perpétuation des inégalités sociales. Qui créeront de nouveaux décrocheurs et de nouveaux chômeurs.

Pour rompre ce cercle vicieux, les bonnes intentions ne suffisent pas. On ne peut demander aux écoles de faire des miracles tout en les soumettant à un régime d'austérité, comme Québec l'a fait au printemps dernier. Des études américaines démontrent que chaque dollar investi dans l'éducation permet d'épargner près de 25 dollars en coûts de santé, de réadaptation et de redoublement scolaire... Reste à savoir si le gouvernement est prêt à mettre de côté ses objectifs comptables à courte vue, pour procéder à cet indispensable investissement.

Agnès GRUDA

VA Y AVOIR DU MONDE TOUT À L'HEURE, À LA RETENUE, ENTRE LE GÉNÉRAL ADUN ET LES DURS "DE MOSCOU", SI LA FRANCE LEOP OFFRE L'ASILE POLITIQUE !...

OH... TU NOUS LA TIRERETTE BOULE, JEAN-CLAUDE!

AUEZ-VOUS LA LANGUE BONNE MÈRE!

RIEN QUE DE T'ENTENDRE PARLER, ÇA NOUS DONNE SOIF, PEUCHE!



DROITS RÉSERVÉS

L'économie mondiale a court-circuité l'État-nation, qui a perdu le contrôle

MARCEL ADAM

Pour contrer l'affirmation de Jacques Parizeau à l'effet que l'option souverainiste du Parti québécois a été prophétique en ce qu'elle allait dans le sens de l'histoire, je citais samedi dernier une opinion qui tend à l'infirmer, exprimée par l'écrivain suisse Denis de Rougemont dans deux ouvrages publiés en 1972 et 1977.

Voici que dans le numéro de juillet du magazine américain *The Atlantic*, un journaliste en poste à Paris, David Lawday, signe un remarquable article dans lequel il soutient la thèse de l'inadéquation de l'État-nation souverain dans l'Europe d'aujourd'hui.

On remarquera que les autorités interrogées par l'auteur donnent raison à l'essayiste suisse en évoquant les récents développements au sein de la Communauté économique européenne (CEE).

Le continent qui a inventé il y a deux siècles le concept moderne de pays ou d'État-nation n'est plus de taille dans une économie d'envergure mondiale.

Il cite l'historien anglais Eric Hobsbawm, selon qui l'État-nation n'est plus de taille dans une économie d'envergure mondiale.

Il donne en exemple le cas

de la France où le président François Mitterrand a tenté d'appliquer son programme socialiste à son arrivée au pouvoir, mais pour se voir forcé peu après de l'abandonner pour s'ajuster aux politiques économiques en cours dans le monde industriel.

Pour cet universitaire, l'État-nation a perdu le contrôle. L'économie l'a court-circuité en devenant transnationale.

L'auteur fait dire au politologue britannique David Marquand que la croissance de la Communauté économique européenne (CEE) a obligé les pays membres à reconnaître qu'ils sont trop petits pour gérer séparément leurs propres politiques en matière économique, monétaire, environnementale et surtout de la défense.

Ces domaines, qui ont toujours été les attributs jalousement préservés de la souveraineté étatique, seront mieux gérés au niveau de la CEE.

Par ailleurs, ajoute Marquand, les États européens demeurent trop centralisés ou trop gros pour développer efficacement leurs propres régions. Ils sont tout simplement insensibles aux besoins locaux.

Aussi les États européens sont-ils coincés entre la CEE et leurs régions intérieures — où chez plusieurs, surtout les plus vieilles, le sentiment d'appartenance est plus ancien et plus fort que celui voué au pays.

Ce qui explique, qu'aujourd'hui, des régions sont de plus tentées de passer par-dessus leur gouvernement nation-

nal pour s'en remettre à la CEE pour leur progrès futur.

L'auteur remarque dans sa conclusion que les États-nations européens se transforment d'une manière à première vue paradoxale en se fractionnant de l'intérieur et en s'agglomérant avec d'autres pour former quelque chose de plus gros qu'eux.

Quand M. Parizeau proclame que son option est la formule de l'avenir, on peut se demander s'il ne prend pas le rétroviseur pour une boule de cristal.

L'expérience m'a appris qu'un commentateur ne devrait jamais conclure son texte avec une affirmation discutable qui, pour convaincre, devrait être soutenue par un argument qui se tient.

Jeudi dernier j'ai dérogé à cette règle en terminant mon article en ces termes: «En vérité, c'est bien davantage de la Yougoslavie que de la Lituanie que Jacques Parizeau devrait tirer leçon.»

Le lendemain, une jeune consœur d'une station radio m'appela pour me demander gentiment sur quoi je me basais pour faire cette affirmation. Me rappelant implicitement, du même coup, qu'il ne faut jamais faire une affirmation en l'air, qui n'est pas évidente pour tout le monde au moment de prendre congé de ses lecteurs. À plus forte raison quand elle semble comporter un sous-entendu troublant.

Ce qui est le cas en l'occurrence. Car inviter à tirer leçon

de la Yougoslavie plutôt que de la Lituanie, c'est laisser entendre que la sécession éventuelle du Québec serait bien plus susceptible de se faire dans la violence que dans la paix et la tranquillité.

Ce n'était pas ce que je voulais dire. Car je ne m'attends pas à ce que le Canada s'oppose par la force à la sécession du Québec. (Ce qui ne veut pas dire que ce soit absolument exclu. On ne peut jamais prévoir avec certitude comment réagira la majorité du pays abandonné en cas de déclaration unilatérale d'indépendance.)

Ce que je suggérais en mentionnant le cas de la Yougoslavie c'est ceci. Comme le pouvoir central s'oppose par les armes à la sécession des Républiques en mal d'indépendance, la communauté internationale, qui redoute les conséquences de cette résurgence des nationalités pour la stabilité politique et la sécurité de l'Europe, ne s'est pas bousculée pour reconnaître les Républiques sécessionnistes.

Ce qui signifie que lorsque la sécession ne résulte pas d'un accord entre les parties et qu'elle se fait dans une situation de conflit, en général les pays de la communauté internationale ne s'empressent pas de reconnaître l'existence de ces candidats au statut d'État souverain.

Ils attendent que la situation se clarifie, beaucoup souhaitant — s'ils ne cherchent pas à faire, en sorte — qu'il n'arrive pas à l'État menacé de désintégration ce qu'ils n'aimeraient pas qu'il arrivât chez eux.

La boîte aux lettres

Quand l'exemple de l'abus vient de haut...

Dans l'édition du 15 août, le journaliste Danny Vear a bien fait de nous rappeler comment Montréal verse des salaires scandaleusement exorbitants à ses cadres supérieurs. Quinze d'entre eux touchent annuellement plus de 100 000\$. Déjà épaulé par trois adjoints aussi grassement payés, le général-secrétaire atteint la cote la plus élevée sur le marché du mandarinat québécois: 133 550\$.

Comment une administration — qui a clairoment depuis longtemps son inspiration social-démocrate et dont les plus illustres représentants ont été naguère porte-parole des gagne-petits et de leurs luttes pour l'équité sociale — comment cette administration peut-elle justifier des salaires aussi extravagants sans ébranler la confiance et le respect de ses concitoyens qui vivent pour près de la moitié sous le seuil de la pauvreté, repoussés vers des emplois toujours plus précaires, régulièrement frappés par des hausses de loyer, d'hypothèques ou de taxes, et dont la qualité de vie est menacée par la criminalité et le racisme?

Je reconnais avec bien d'autres que l'administration actuelle a initié des réformes importantes et urgentes au chapitre de la démocratie municipale, des politiques d'aménagement ou du soutien aux organismes de développement. Mais je crois que nos élus ont succombé à la tentation bureaucratique. Devant l'ampleur des problèmes à résoudre et des réformes à mettre en place, on s'est empressé de recruter à prix d'or ces mercen-

res de la nationale-technocratie. Pour éviter que ne se répètent d'autres erreurs flamboyantes — les pissotières, les places bétonnées et les fenêtres princières —, que ne se perpétuent les forces d'inertie et les compétitions stériles dans les services, il va falloir que nos élus imposent leurs convictions et l'intérêt général des Montréalais aux stratégies des technocrates.

Dans un texte dont j'ai beaucoup aimé le courage et l'honnêteté, monsieur Raymond Lévesque dénonçait dans vos pages il y a quelques semaines les abus et les ambitions carriéristes qui ont vidé le projet souverainiste de ses aspirations à la justice sociale. Je ne suis cependant pas d'accord avec monsieur Lévesque lorsqu'il accuse les syndicats d'être les premiers responsables de ces abus pour avoir «créé des classes privilégiées qui nous coûtent très cher». L'exemple de l'irresponsabilité vient de plus haut.

Si nos ordures ont empesté l'été montréalais, c'est bien sûr parce que les syndicats ont choisi ce moyen de pression pour forcer la générosité de la Ville. Mais c'est encore plus parce que le message de l'administration concernant sa capacité de payer ses employés est des plus ambigus. En effet, comment demander aux syndicats d'être raisonnables et de participer à des objectifs d'équité sociale quand les élus eux-mêmes permettent à leurs grands bureaucrates de s'enrichir si scandaleusement à nos dépens.

Jean-Marc GAREAU

Opinions

Il faut ramener les besoins des jeunes au centre du système scolaire

LORRAINE PAGÉ
présidente de la Centrale
de l'enseignement du Québec

Au moment où plus d'un million de jeunes reprennent le chemin de l'école, du cégep ou de l'université, en cette rentrée scolaire 1991-1992, une réflexion sur la finalité même de notre système d'éducation paraît inévitable et un vigoureux coup de barre, indispensable.

Quelles qu'en soient les justifications, les explications et les raisons; quelles que soient les analyses que l'on pourrait en faire, il est une donnée que l'on ne peut contourner et qui porte en elle un verdict: au Québec, plus de 4 jeunes sur 10 ne terminent pas leur cours secondaire ou n'obtiennent pas leur diplôme de fin d'études. On observe une baisse nette de la scolarisation, particulièrement chez les jeunes de 16 et 17 ans. L'écart s'accroît entre le Québec et les autres provinces. Et nous avons pratiquement effacé tous les acquis de la révolution tranquille.

Ces vérités, si dérangeantes soient-elles tant pour les artisans de l'école que pour la société tout entière, nous renvoient, bien sûr, à nos pratiques psychopédagogiques et à notre organisation scolaire. Elles posent la question de l'évaluation des apprentissages. Elles posent également la question du contenu des programmes; des matières que l'on enseigne et de celles que l'on n'enseigne pas. Elles posent aussi la question de l'horaire de la journée des élèves et celle du calendrier scolaire. Elles posent de plus la question des services dispensés aux jeunes en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, à ceux qui vivent en milieu défavorisé ou qui sont issus des communautés culturelles, à la petite enfance et au préscolaire. Elles posent enfin la question des moyens que l'on donne à l'école pour remplir sa mission éducative.

Tous ces aspects, toutes ces dimensions, il nous faudra les aborder sans détour, mais nous ne pouvons nous y limiter. Tout cela nous amène à poser les questions, plus fondamentales, de l'importance de l'école dans la société, de la conception que l'on a de l'éducation et de la finalité de l'école.

École et société

On ne peut nier qu'après le cri d'alarme lancé par la CEQ l'an dernier sur le drame du décrochage scolaire, les questions d'éducation aient pris un peu plus d'importance qu'auparavant dans le débat public. Force nous est cependant de constater que l'éducation occupe peu de place sur le plan économique. Bien sûr, on compte beaucoup sur l'école pour former une main-d'œuvre compétente et qualifiée, mais que d'efforts aurait-il fallu investir dans la formation professionnelle qui n'ont pas été consentis. Et au-delà de la formation professionnelle, n'a-t-on pas assisté à un désinvestissement systématique et planifié des ressources financières de notre système d'éducation?

L'éducation a également perdu beaucoup de son importance sur le



Les élèves doivent apprendre à agir sur les réalités, à les transformer et à les façonner pour bâtir une société meilleure.

plan social. L'engouement collectif qui portait littéralement l'école québécoise à l'époque du «qui s'instruit s'enrichit» est essoufflé. Pour beaucoup de jeunes, l'éducation n'est plus le moyen d'accéder à un mieux-être. Pour les parents, elle n'est plus, comme elle était, «le plus bel héritage qu'ils pourront jamais laisser à leurs enfants».

Sur le plan politique, nous avons assisté à un inlassable déclin de l'importance de l'école sur la scène québécoise. Perçue davantage comme une obligation de dispenser un service que comme un levier de tout premier ordre, l'éducation n'a pas fait l'objet d'un grand projet gouvernemental depuis des années et l'on ne se souvient pas du dernier message inaugural du gouvernement qui en traitait de manière substantielle.

Certes, on recommence à en faire un enjeu politique mais il en faut tellement plus pour corriger les années de dévalorisation où l'éducation était associée à contraintes et à restrictions.

Le syndrome de la médaille d'or

Tout cela nous renvoie aussi à la conception que nous nous faisons de l'éducation. À tant vouloir réduire le rôle de l'école à celui d'une chaîne de montage dans laquelle on évalue la performance aux seuls résultats quantitatifs mesurables et chiffrables, on en est rendu à dénaturer la raison d'être de l'école qui est de former des êtres humains.

L'école souffre du syndrome de la médaille d'or: on fabrique des

têtes bien pleines, le plus rapidement possible, dans une course effrénée où la compétitivité et le rendement règnent en maîtres. On compare les élèves les uns aux autres sans tenir compte des spécificités des uns et des autres; on compare les classes aux classes, les écoles aux écoles, les commissions scolaires aux commissions scolaires, les collèges aux collèges, le système public au système privé, en perdant totalement de vue ce que l'on attend de l'école.

On a transformé le système d'éducation en une course à obstacles qui tient de moins en moins compte des caractéristiques des élèves, de leurs handicaps, du potentiel de chacun. Centrée sur la «performance» pure des plus forts, l'école en laisse de plus en plus sur le carreau et nous offre pour bilan une minorité primée et une majorité déprimée.

Ce n'est pas ce qu'il faut attendre de l'école québécoise. On n'évalue pas un système éducatif à sa capacité de favoriser une élite au détriment de l'ensemble des jeunes. On évalue un système éducatif à sa capacité de faire progresser le plus grand nombre possible de jeunes, à les scolariser davantage, à les épanouir et à les développer. On l'évalue aussi à sa capacité de favoriser le progrès social et de faire éclore de nouvelles valeurs dans une société. Des valeurs telles que la protection et le respect de l'environnement, une conception plus égalitaire des rapports femmes/hommes, un attachement à la liberté et à la démocratie.

On l'évalue enfin à sa capacité de respecter la réalité des jeunes

qui le fréquentent et qu'il est censé servir. Or, c'est comme si la place qu'occupent les jeunes dans la société — et dans l'école — avait diminué avec leur nombre.

«La productivité et la compétitivité engendrent la prospérité», clame le nouveau slogan du fédéral qui s'ingère de plus en plus dans l'éducation. Nul ne se préoccupe de savoir quels sont les besoins réels des jeunes eux-mêmes. C'est un peu comme si l'école n'avait pas à tenir compte de ce qu'ils sont mais uniquement de ce que d'autres voudraient qu'ils deviennent.

L'école n'est qu'un lieu d'acquisition des connaissances. Elle doit dispenser le savoir, évidemment. Un savoir de plus en plus complexe et diversifié. Mais elle est aussi un creuset social et elle ne peut se concevoir en dehors des jeunes eux-mêmes.

Car l'école n'est plus le seul lieu d'apprentissage. Il existe tant d'autres lieux où les jeunes apprennent et découvrent; l'école hors-murs a pris une telle importance que l'établissement scolaire doit désormais devenir un carrefour social où se forment les agents de la société de demain. Nos élèves doivent y apprendre à agir sur les réalités, à les transformer et à les façonner pour bâtir une société meilleure.

C'est quand l'école aura réussi à former ainsi le plus grand nombre possible de jeunes qu'elle sera devenue l'école de la réussite.

Il faut ramener les besoins, les réalités... et les rêves des jeunes au centre de notre système scolaire.

L'abolition des corporations dans le secteur de la santé

ALEX K. PATERSON, O.C., C.R.

La population vieillissante, le nombre croissant de jeunes en difficulté, les maladies comme le SIDA et l'Alzheimer, l'encombrement des salles d'urgence, la croissance rapide des coûts du système constituent des facteurs qui exigent une réforme des services de santé.

Le projet de loi 120 a abordé ces problèmes mais a fait pencher la balance trop loin en excluant les médecins dans presque tout le processus de prise de décision.

Le gouvernement semble maintenant avoir réglé la plupart de ses différends avec les médecins et le projet de loi 120 sera sans doute adopté d'ici la fin du mois.

Si ce projet de loi, dans sa version finale, ne comporte pas d'autres modifications et bien que les médecins soient satisfaits, les corporations sans but lucratif, propriétaires de biens dans le secteur de la santé et des services sociaux, se verront dépourvus de la majorité de leur pouvoir et le droit de parole de la communauté dans ces établissements sera nettement réduit.

En dépit de plusieurs réunions et de représentations écrites et verbales, pourquoi le gouvernement est-il déterminé à neutraliser les corporations dont la contribution au système depuis plus de cent ans est indéniable?

S'il s'agit d'une décision politique, les politiciens auront alors à répondre aux communautés qui verront leurs droits historiques expropriés par cette mesure.

S'il s'agit plutôt d'une mesure bureaucratique, le gouvernement sera alors appelé à prendre ses responsabilités et à corriger cette manœuvre qui, pour le moins qu'on puisse dire, n'est pas nécessaire à la réforme.

Si le gouvernement reconnaissait positivement l'importante contribution de ces corporations et de leurs membres, cela favoriserait sûrement le support de la collectivité dans une réforme de la santé qui doit permettre une plus grande participation des citoyens.

Historique des corporations du secteur de la santé

Avant 1971, la plupart des établissements anglophones appartenait aux corporations créées par la législation du Québec ou, dans certains cas, par le Parlement du Canada. Ces corporations ont fait l'acquisition du terrain, y ont construit les bâtiments et ont amassé des fonds pour appuyer leurs activités.

Des structures similaires existaient du côté des établissements francophones sauf que les corporations appartenaient en majeure partie aux communautés religieuses.

Au cours de la Révolution Tranquille, des efforts ont été entrepris pour séparer, par le biais de mesures administratives, les fonds du gouvernement et les fonds provenant du secteur privé.

En 1972, lorsqu'une importante réforme de la santé a été introduite par la loi 65, la séparation entre le secteur privé et le secteur public a été complétée. Un Conseil d'administration a été créé pour gérer l'exploitation des établissements tandis que les corporations devaient, par l'entremise de leurs conseils d'administration respectifs, gérer leur terrain, les bâtiments et autres biens.

De plus, les corporations pouvaient élire quatre membres au conseil d'administration de l'établissement.

Non seulement les structures ont-elles fourni une continuité et une garantie des droits historiques des diverses communautés dans la participation à la gestion de leur établissement mais elles ont maintenu en vie l'intérêt du secteur privé dans ce que sont devenus des établissements largement financés par le gouvernement.

Depuis 1972, des milliers de membres de corporations ont consacré leur temps, leurs efforts et leurs fonds à l'amélioration des hôpitaux, des centres d'hébergement pour personnes âgées, des centres de réadaptation, des centres de jeunes et des centres pour les handicapés. Un véritable sentiment d'appartenance à l'établissement, à titre de membre de la corporation, ajoute une grande force au réseau.

Des idées pour l'amélioration, le développement, la recherche et la formation ont souvent été inspirées par les membres de la communauté et en collaboration avec les professionnels; on incite le gouvernement à maintes reprises à financer les services requis.

Les gouvernements réagissent plutôt que d'initier. Cette réaction est fréquemment générée par la pression exercée de la part des personnes intéressées aux fonctions de chaque établissement.

Les résultats

Si le gouvernement retire ou réduit l'intérêt des membres de la corporation au sein de nos établissements de santé, sa tâche pourra en être facilitée; mais le résultat en sera un de médiocrité dans les services que nous recevons.

En vertu du projet de loi 120, le gouvernement prétend que les corporations décaissent. Mais pour faire quoi?

En premier lieu, les corporations n'auront aucun conseil d'administration. Il est difficile d'imaginer une façon plus efficace d'abolir ces corporations que de les savoir dépourvues de dirigeants.

Deuxièmement, elles éliront trois membres au Conseil du Centre uniquement si le ministre autorise la corporation à le faire.

Troisièmement, le projet de loi 120 prévoit que le conseil de l'établissement puisse initier la vente des biens de la corporation bien qu'il requiert ultimement la permission des membres de la corporation pour se faire. Le fait qu'une entité puisse vendre la propriété d'une autre avec ou sans la permission du propriétaire relève sûrement d'un nouveau concept.

Nous avons demandé au gouvernement de permettre aux corporations dont les conseils sont demeurés actifs depuis 1972 de leur permettre de continuer.

Nous avons demandé au gouvernement de confirmer la désignation de ces établissements afin qu'ils puissent élire des représentants aux conseils de l'établissement sans qu'une épée de Damoclès soit suspendue au-dessus de leur tête. Si le projet de loi 120 demeure inchangé, une corporation, en raison d'un caprice ministériel, pourrait voir son droit d'élire des membres au conseil d'exploitation révoqué et si un juge de la Cour du Québec accepte une telle situation, aucun actif ne sera possible.

La survie de chaque communauté au sein du Québec dépend, dans une certaine mesure, des forces de ses établissements dont l'excellence repose sur l'implication de la collectivité et la collaboration entre le gouvernement et lesdites communautés.

Nos établissements ont su bien desservir tout le Québec et continueront de le faire. Un très simple amendement au projet de loi 120 témoignera qu'ils auront le pouvoir de la faire.

Être anglais et pauvre au Québec

(L'article qui suit a d'abord été publié le 30 juillet dernier dans le *Hamilton Spectator*. Son auteur est un poète; il est aussi membre du Groupe anti-pauvreté de Verdun.)

PHILIP AMSEL

Les Québécois jugent pour la plupart que tous les Anglais du Québec jouissent de larges moyens financiers ainsi que d'une grande indépendance. On considère généralement qu'ils détiennent beaucoup de pouvoirs et qu'ils peuvent aisément se trouver un emploi ici comme à l'extérieur de la province.

Sûrement, en ces temps de récession, les membres plus fortunés de la minorité anglo-québécoise connaissent comme nous certaines difficultés, mais, en ce qui concerne les plus démunis d'entre eux, la réalité est tout autre.

Les Anglais pauvres du Québec sont les «Anglais oubliés». Ils sont oubliés de l'élite anglo-québécoise autant que de la majorité francophone. Ils vivent à l'écart dans les quartiers ouvriers de la métropole ou des petites villes de province, où ils tâchent de mener à bien leur existence malgré un double handicap.

Les Anglo-Québécois des couches défavorisées jugent difficile d'évoluer à l'intérieur de notre société, tant à cause de leur condition que de la barrière linguistique. Leur faible niveau d'instruction et, pour le moins, leur indifférence à l'égard du français semblent constituer un obstacle à l'amélioration de leur situation économique.

Ils doivent aussi faire face à la volonté gouvernementale provinciale de dépriver graduellement les services sociaux anglais dont ils dépendent. Il deviendra alors plus ardu d'obtenir des services en anglais.

Le projet de loi 120 sur la réforme de nos services de santé prévoit en effet des changements en ce sens. Ainsi, les services offerts par le CSS Ville-Marie le seront dorénavant par les CLSC, où les services en anglais ne sont pas garantis.

Le gouvernement n'est pas sans connaître ces problèmes. Les prestataires anglophones de la Sécurité du revenu auront le droit de rencontrer un agent qui s'exprime dans leur langue, mais il est néanmoins difficile pour eux de bénéficier de tous les services offerts, compte tenu que le gouvernement se préoccupe peu de rejoindre cette clientèle.

On reproche aussi le fait qu'il est plus facile de suivre des cours de français financés par le gouvernement pour les nouveaux immigrants que pour les Anglais des classes défavorisées ou pour les travailleurs à faible revenu.

Les groupes de défense pour les droits des assistés sociaux anglophones travaillent de concert avec ceux francophones. L'anglophone *Coalition for the Rights of Welfare Recipients*, qui regroupe de nombreux groupes d'assistés et groupes communautaires anglais, vient de se joindre au Front commun des personnes assistées sociales du Québec, un regroupement francophone provincial pour la défense des droits des assistés sociaux. Les groupes anglophones

peuvent maintenant présenter leurs revendications au palier provincial, car le Front commun est présentement engagé dans un processus consultatif avec les représentants du gouvernement.

Toutefois, cette nouvelle participation anglophone aux manifestations, notamment contre les réformes de la Loi 37, demeure faible. Nombre d'activistes anglophones ne se sentent pas à l'aise dans le milieu francophone même s'ils y sont bien reçus. Une barrière invisible se dresse chaque fois que ces deux groupes se réunissent.

Par ailleurs, le sentiment de solidarité anglophone subsiste dans les quartiers ouvriers anglais (Pointe-St-Charles, Verdun et la majeure partie du sud-ouest montréalais).

À St. Columba House, à Pointe-St-Charles, on offre différents services, tels repas, intervention, remboursement de meubles, et on publie un magazine mensuel. Il y a aussi une clinique communautaire et un comptoir alimentaire. À Verdun, on peut trouver plusieurs groupes communautaires pour les résidents anglophones. Les églises font aussi leur part pour préserver la communauté anglophone en distribuant de la nourriture, des vêtements et en dispensant divers autres services.

On ne change pas facilement les mentalités. Le temps où il fallait savoir l'anglais pour décrocher un emploi est révolu. Les Anglais pauvres du Québec doivent apprendre le français. Les groupes anglophones de défense pour les droits des assistés sociaux ne peuvent plus se contenter de lutter seulement pour leurs droits linguistiques; ils

doivent s'associer de plus en plus aux groupes francophones. Beaucoup de compagnies anglaises ont fermé boutique ici. Le français est la langue du futur au Québec.

Les discussions entourant la langue camouflent le véritable problème: la pauvreté. Que le Québec se sépare ou non, on doit régler ce problème. Les Anglo-Québécois des classes défavorisées doivent se faire entendre de leur gouvernement autant que de leurs compatriotes bien nantis. Ils doivent travailler main dans la main avec les groupes francophones pour défendre leurs intérêts communs.

En fait, pour l'Anglais pauvre d'ici, la seule façon de se tailler une place dans le Québec de l'avenir, c'est de s'aider lui-même. (Traduit de l'anglais par Pierre Manseau)

Chez
Pauzé

Le plus ancien
restaurant de
FRUITS DE MER

Tradition et qualité
depuis 1862

1657, rue Sainte-Catherine ouest
Tel.: 932-6118 — Ferme le lundi
Stationnement gratuit (1 h 30)
garage du Faubourg
(entrée rue Guy)

Qui prend la défense des services publics? *Nous!*

Nous sommes 155 000 travailleurs et travailleuses de la fonction publique fédérale, membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Chaque jour, nous sommes à notre poste, dans tous les coins du pays. Nous inspectons les aliments que vous mangez, dispensons des services de counselling et des cours de recyclage, luttons contre le trafic des stupéfiants, exécutons des opérations de recherche et de sauvetage, expédions les chèques de pension et d'allocation familiale, prenons soin des anciens combattants, protégeons nos ressources et notre faune, assurons la surveillance des détenus dans nos prisons, voyons à l'application des normes en matière de santé, de sécurité et d'environnement, et contribuons à assurer la défense du pays. Et cela n'est qu'un échantillon des services que nous dispensons.

Nous sommes fiers du travail que nous faisons, des services que nous dispensons. Il se pourrait toutefois que, d'ici quelques jours, nous soyons obligés de déclencher une grève nationale. Pourquoi? Parce que le gouvernement Mulroney, tente de regagner sa popularité sur le dos des membres de l'AFPC. On nous oblige à prendre position.

Défense de nos droits

Iest bien vu sur le plan politique de s'attaquer aux "fonctionnaires". Examinons toutefois les faits. On comprime nos salaires depuis des années. Nous sommes nombreux et nombreuses à toucher moins que nos homologues du secteur privé. Nous avons essuyé les effets de trois programmes de contrôle des salaires en 15 ans. Le gouvernement admet d'ailleurs que nos augmentations ont été inférieures aux taux d'inflation et aux taux négociés dans le secteur privé au cours des sept dernières années.

La sécurité d'emploi est chose du passé. Quelque 13 000 emplois ont été retranchés depuis 1984, et on ne voit pas la fin des réductions. L'effectif de la fonction publique fédérale est de nos jours inférieur en nombre à ce qu'il était en 1973. Par contre, la population s'est accrue de 4 millions depuis cette date.

Ce sont les taux d'intérêt et un dollar élevés et non les traitements versés aux employé-e-s de l'État, qui ont fait grimper le déficit. En fait, exprimés en pourcentage, les coûts du personnel de la fonction publique fédérale par rapport à l'ensemble des dépenses de l'appareil gouvernemental, de 14 % qu'ils étaient en 1983-1984, ont chuté à 11,87 % aujourd'hui.

Défense de la justice

Que voulons-nous? Justice! La sécurité d'emploi, parce que les réductions effectuées par les conservateurs répondent à des impératifs politiques. L'équité salariale, parce que la moitié de nos membres sont des femmes qui occupent des postes sous-évalués. Des taux nationaux de rémunération, parce que le fait de travailler pour le compte du Gouvernement du Canada ne devrait pas avoir pour effet de créer des citoyens et des citoyennes de seconde zone.

Le gouvernement réagit à ces revendications en gelant nos salaires cette année et en plafonnant les hausses des années à venir. Pour la seule année 1991, l'inflation nous fera perdre plus de six pour cent en revenu réel. Entre temps, le premier ministre et les membres de son Cabinet se sont accordés une augmentation de 3,78 % en janvier dernier. Ils ont par ailleurs octroyé aux cadres supérieurs des gratifications atteignant en moyenne 4,75 %.

Défense des contribuables

Nous nous élevons contre les pratiques du gouvernement qui gaspillent l'argent des contribuables. Les conservateurs ont de façon saisisante fait grimper à 5 milliards de dollars la note de la sous-traitance des services publics. Bonne quantité du travail sous-traité aurait pu être exécuté plus efficacement et à meilleur compte au sein de la fonction publique. La situation inquiète le bureau du Vérificateur général. Elle préoccupe également le Comité des comptes publics de la Chambre des communes. En tant que contribuable, elle ne devrait pas vous laisser indifférent non plus. Nous avons réclamé l'institution d'une vaste enquête parlementaire sur l'escroquerie de la sous-traitance.

Défense des services

La demande de services va en s'accroissant. Le personnel et les ressources pour les dispenser se font cependant de plus en plus rares. Les réductions pratiquées par les conservateurs depuis des années nous ont laissés dans l'incapacité de donner à la population les services dont elle a besoin et qu'elle mérite. En notre qualité de pourvoyeurs et de pourvoyeuses de services sur la "ligne de feu", nous partageons les sentiments de frustration que font naître dans la population les retards, les files d'attente et les réductions de programmes.

Nous voulons conclure une entente équitable. Mais l'enjeu est ici plus important. Il y va de l'avenir d'une fonction publique efficace, à la défense duquel nous nous portons.

Nous ne voulons pas faire la grève. Mais nous aurons recours à ce moyen d'action si on nous y contraint. Il est temps que quelqu'un tienne tête au gouvernement Mulroney et dise: "Ça suffit comme ça!" Quelqu'un doit se porter à la défense des services publics.

Notre lutte vise le gouvernement, non la population. Pendant la grève, nous assurerons les services essentiels. Nous vous demandons de faire preuve de patience et de compréhension. Somme toute, en nous portant à la défense des services publics, nous nous portons du même coup à la défense des droits de tous les citoyens et de toutes les citoyennes!



155 000 travailleurs et travailleuses de la fonction publique fédérale,
membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

À la défense de nous tous et toutes.

Selon un économiste ontarien, la réforme de l'aide sociale du Québec fait fausse route

FREDÉRIC TREMBLAY
Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Selon l'un des principaux artisans de la réforme de l'aide sociale mise en vigueur cet été en Ontario, le gouvernement du Québec fait fausse route dans l'approche qu'il a adoptée à l'endroit de ses propres citoyens vivant de l'assistance financière de l'État.

Auteur du rapport *Relance*, dont le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario s'est largement inspiré pour revoir son programme d'assistance publique, l'économiste Allan Moscovitch estime que la réforme de l'aide sociale mise de l'avant l'an dernier au Québec est «basée sur certaines idées qui ne sont pas valables», et qui ne peuvent conduire qu'à l'échec.

M. Moscovitch, professeur à l'université Carleton, à Ottawa, était de passage au Québec, la semaine dernière, dans le cadre du 5^e Congrès sur la politique sociale au Canada, qui s'est tenu à Lennoxville, en Estrie.

C'est le précédent gouvernement libéral de David Peterson qui lui avait commandé cette étude sur une réforme de l'aide sociale en Ontario.

Dans une entrevue, l'économiste a exprimé l'avis que la théorie adoptée par Québec pour guider son action est fondée «sur une fausse notion», qui veut que plusieurs personnes vivant de l'aide sociale «ne veulent pas travailler» ou sont «des paresseuses».

Il s'agit, selon M. Moscovitch, «d'anciens concepts» au sujet de la personne, qui ne sont pas de nature à permettre aux assistés sociaux d'améliorer leur sort. En réalité, juge-t-il, la «plupart des assistés sociaux» souhaitent travailler.

En privilégiant l'approche punitive (pénalités financières), Québec ne peut contribuer qu'à créer de la «pauvreté en profondeur», croit M. Moscovitch, celle qui se manifeste par un plus grand nombre de sans-abri, dépendant des soupes populaires.

Le gouvernement ontarien, à la lumière du rapport *Relance* de M. Moscovitch a, de son côté, fait le chemin en sens inverse du Québec.

L'Ontario a intégré la notion de «besoin» au cœur de sa réforme pour déterminer l'aide devant être accordée aux prestataires, alors que Québec est passé de cette notion de besoin, au critère d'aptès et d'aptitudes au travail.

Autre différence significative, l'Ontario a annulé la pénalité de

40 dollars qu'elle exigeait aux personnes vivant de l'aide sociale et partageant un appartement, alors qu'au Québec, on a décidé de leur imposer, depuis l'an dernier, une pénalité de 93 dollars.

Le gouvernement ontarien a aussi éliminé de son programme d'aide sociale l'obligation des visites à domicile, qui ne sont plus que facultatives, au gré du prestataire.

Élément important aussi, le gouvernement de l'Ontario a accepté le principe d'«emploi approprié», au lieu de forcer le bénéficiaire à accepter n'importe quel type de travail qu'il pourrait être physiquement capable d'exécuter.

Cependant, le principe reste à être défini ultérieurement.

Au Québec, le bénéficiaire apte au travail est tenu de participer «aux mesures d'employabilité» mises de l'avant par le gouvernement, même si elles ne correspondent pas à ses attentes, faute de quoi son chèque de prestation est amputé mensuellement de 109\$.

L'Ontario, toujours sur la base du rapport *Relance*, a accepté d'augmenter le niveau de revenus non imposables touchés par un assisté social occupant un emploi à temps partiel.

Cette mesure, souligne M. Moscovitch, est de nature «à réduire la barrière entre le travail et l'aide sociale».

En fait, on évite ainsi, explique M. Moscovitch, que le prestataire d'aide sociale soit fortement tenté d'abandonner le marché du travail, après qu'il eut constaté que ses revenus totaux ont diminué à cause de son emploi.

Autre gain pour les assistés sociaux en Ontario, la possibilité pour le bénéficiaire de déduire une plus large part de ses frais de garde.

Une femme monoparentale, par exemple, aurait pu se décourager rapidement et laisser son emploi si elle s'était rendue compte que ses frais de garde lui font perdre tous les avantages financiers que pouvait lui procurer son nouvel emploi, signale M. Moscovitch.

L'application de la réforme de l'aide sociale en Ontario se fait en deux étapes, la première ayant eu lieu le premier août dernier, la seconde aura lieu le 1^{er} octobre prochain.

Le gouvernement du premier ministre ontarien Bob Rae a accepté d'ajouter 216 millions de plus à son programme d'aide sociale pour permettre l'application de sa réforme, sur un budget total qui doit atteindre 5 milliards en 1991-92.

Le gouvernement fédéral, un très mauvais payeur

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Le gouvernement fédéral a dû déboursier plus de 6,5 millions au cours du dernier exercice fiscal, uniquement pour n'avoir pas payé ses factures dans les délais prévus.

Des données préliminaires révèlent que presque tous les ministères et organisations fédérales ont versé des pénalités, des intérêts sur soldes impayés et autres frais pour retards de paiement pendant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars.

C'est tout de même moins que les 7 millions qui ont été affectés au même poste pendant l'exercice fiscal précédent. Tous ces chiffres ont pu être obtenus en vertu de la Loi d'accès à l'information.

Comme l'année précédente, c'est encore le ministère de la Défense qui arrive en tête des mauvais payeurs cette année. À lui seul il a dépensé 2,25 millions — à peu près la même somme que

l'année d'avant — pour avoir omis de payer les services et le matériel qu'il s'était procurés dans les délais convenus.

Six autres ministères ont encouru des frais de plus de 200 000 \$ pour le même motif: les Transports (près d'un million), Santé et Bien-Être Canada, Pêches et Océans, Approvisionnement et Services, Travaux publics et Environnement (218 000 \$).

Même la Gendarmerie royale du Canada n'est pas à l'abri des retards. Résultat: 190 000 \$ de frais pour paiements tardifs.

On aurait tort de croire que les ministères à vocation financière donnent l'exemple. Revenu Canada exige que les impôts soient payés dans les délais impartis, mais pour le dernier exercice fiscal, sa division de la taxation a dû déboursier pas moins de 57 187 \$ pour paiements en souffrance.

Au ministère des Finances, la facture a été d'un peu plus de 11 000 \$, contre un peu plus de 7000 \$ pour le Conseil du trésor.

LOCATION

8,99 \$

PAR MOIS

OU ACHAT:

470 \$

INCLUANT:

- INSTALLATION
- ANTENNE
- MAIN LIBRE
- GARANTIE À VIE
- 9 MOIS MINIMUM

MOBILE FIXE

LOCATION

19,95 \$

PAR MOIS

OU ACHAT:

499 \$

INCLUANT:

- BATTERIE
- CHARGEUR AC
- ÉTUIS
- 9 MOIS MINIMUM
- ANNULABLE SANS FRAIS

PORTATIF
MODÈLE 8000

RCC INC., 3350, 1^{re} Rue, bureau 204, Saint-Hubert J3Y 9Z7
Bureau: (514) 676-9919 - Ligne Montréal: (514) 592-5535
Télécopie: (514) 676-4323

Bell Cellulaire
Centre Cellulaire Plus

Changez les chefs et vous bouleversez la scène politique canadienne

■ L'Institut Gallup a demandé récemment aux Canadiens d'indiquer pour qui ils voteraient si les trois grands partis fédéraux avaient des chefs différents. Les résultats de ce sondage, effectué auprès d'un échantillon représentatif de Canadiens, indiquent que le changement de chef aurait un effet marginal sur la position des partis.

Il est important de rappeler, pour commencer, les résultats du plus récent sondage Gallup sur les préférences politiques des Canadiens, qui ont été publiés le 22

août. À ce moment-là, les résultats suivants ont été enregistrés: libéraux (39 p. cent), conservateurs (25 p. cent), Reform Party (13 p. cent), Bloc Québécois (8 p. cent), autres partis (1 p. cent).

Pour le sondage actuel, on a demandé aux Canadiens quel parti ils appuieraient si Joe Clark était de nouveau à la tête du Parti conservateur au lieu de Brian Mulroney. Si l'on omet les personnes indécises, les résultats d'aujourd'hui révèlent que M. Clark à la direction ferait passer l'appui donné aux conservateurs de 13 p.

cent à 24 p. cent. Cela suffirait assurément à catapulter les conservateurs en seconde place devant les néo-démocrates, mais ils demeureraient néanmoins loin derrière le Parti libéral.

Il est intéressant de noter qu'un sondage Gallup effectué au mois de mai a révélé que M. Clark est de loin le ministre le plus populaire dans le cabinet fédéral. Alors que 50 p. cent des Canadiens à ce moment-là avaient une opinion favorable sur l'ancien premier ministre, aucun autre membre du cabinet Mulroney n'a atteint les 25 p. cent.

L'Institut Gallup a demandé également aux Canadiens quel parti ils appuieraient si c'étaient les libéraux, plutôt que les conservateurs, qui changeaient de chef. Si le député de Hamilton, Sheila Copps, était aujourd'hui le chef des libéraux, le Parti libéral recueillerait 46 p. cent de l'appui des électeurs. Dans ce scénario, les conservateurs obtiendraient les appuis de 17 p. cent de la population, tandis que le NPD recevrait 20 p. cent des appuis.

L'année dernière, Gallup a demandé aux Canadiens la même question et, à cette époque, 47 p. cent des répondants ont déclaré

être favorables aux libéraux sous la direction de Sheila Copps.

Enfin, Gallup a demandé aux Canadiens pour qui ils voteraient si les néo-démocrates avaient un nouveau chef, nommément Bob Rae de l'Ontario.

Dans de telles circonstances, le NPD rognerait l'écart le séparant du Parti libéral qui est en tête. Néanmoins, les néo-démocrates sous une nouvelle direction continueraient à être six p. cent derrière les libéraux.

Les résultats d'aujourd'hui sont fondés sur des entrevues faites auprès de 1030 personnes.

LA GESTION DU TEMPS

chez
Delta.

Toujours coincé, bousculé, à la course? C'est pas facile de gérer son temps quand on vit dans ses valises! Chez Delta, tout a été pensé pour le confort et le bien-être des gens d'affaires. Décompressez au club santé, détendez-vous dans la piscine, le sauna ou le bain tourbillon, flânez au bar de l'hôtel, réglez-vous au resto. Des attentions ultra spéciales? Offrez-vous notre Service Signature, une vraie sinécure! Dès que vous aurez gagné votre chambre et pris le temps de souffler, vous apprécierez la différence Delta. Après tout, quoi de mieux au Québec qu'un hôtel Delta? 4 hôtels Delta!



Pour réservations à Montréal, Trois-Rivières, Sherbrooke et Valleyfield, appelez-nous sans frais au 1 800 463-1133.



La rencontre d'un riche passé et d'un confort moderne, juste aux portes du Vieux-Montréal.



Inter-Continental est fier d'annoncer l'ouverture de son nouvel hôtel, l'extraordinaire Inter-Continental Montréal.

Le même service impeccable, les mêmes installations sophistiquées qui ont fait la renommée mondiale d'Inter-Continental se reflètent dans chacun des aspects de l'Hôtel Inter-Continental Montréal. Cet hôtel spectaculaire fait partie intégrante du magnifique Centre de commerce mondial de Montréal situé aux portes du Vieux-Montréal.

Offrez-vous le luxe, le service et le style de l'Hôtel Inter-Continental Montréal au tarif de lancement.

\$139*

Pour réservations, contactez votre agent de voyages ou composez le (514) 987-9900, sans frais le 800-327-0200.



HÔTEL INTER-CONTINENTAL MONTRÉAL

360, rue St-Antoine ouest • Montréal, Québec, Canada

*En vigueur jusqu'au 31 décembre 1991. Par nuit. Occupation simple ou double. Selon les disponibilités. Réservations requises à l'avance. Taxes locales et pourboires non-inclus. Pas disponible pour les groupes.

SEUL BOISVERT PEUT FAIRE ÇA!

VENTE D'INVENTAIRE
FACTURE FORD

+91\$

+

REMISE FORD

JUSQU'À **1500\$**

ou

TAUX D'INTÉRÊT

À PARTIR DE **5.9%**

AUSSI DISPONIBLE

27 démos

en bas de notre prix coûtant



P.E. BOISVERT

2 boul. Marie-Victorin, Boucherville

655.1301

DÉPARTEMENT
DE SERVICE
OUVERT
JOUR ET NUIT



FORD

N° 1 sur le service après vente

N° 1 sur la vente de pièces au Canada

147 employés à votre service

	B20 236	1FACP50U5HG206586
1991 TAURUS BERLINE L 4-PORTES	16495 00	14221 00
Y0 BLANC OXFORD		
JB BAQUETS TISSU BLEU CRISTAL		
CEP D'EQUIPEMENTS PREFERES 171	1567 00	1316 00
943 GROUPE ECLAIRAGE		
58H RADIO AM/FM STEREO ELECT CASS		
525 PROGRAMMEUR DE VITESSE		
572 CLIMATISEUR A COMMANDE MAN	100 00	100 00
LA TAXE D'ACCISE FEDERALE	NC	NC
99U MOTEUR 3L EFI V6	NC	NC
44T BOITE-PONT AUTO A SURMULT	NC	NC
SIEGES BAQUETS	NC	NC
T78 P205/70RX14 FN		
TOTAL - OPTIONS	1667 00	1416 00

***CE VEHICULE N'EST PAS DESTINE		
A LA VENTE NI A L'EMPRUNT AUX E-U		
PRIX DE DETAIL NE COMP PAS LA TPS		

TOTAL VEHICULE ET OPTIONS	18162 00	15637 00
TRANSPORT ET MANUTENTION	595 00	595 00
TOTAL AVANT REDUCTION	18757 00	16232 00
***MOINS REDUCTION SPECIALES	867 00	728 00
TOTAL FOR VEHICULE	78 00	15504 00
TOTAL		20 00
TOTAL		15524 00
TAXES		1086 68
TOTAL		16610 68
NOUVEAU REGISTREMENT	101842904	

**Rabais
Boisvert
jusqu'à
3000\$**

235.00
330.00
344.00
14.00
68.00

SOLD TO/ACHETÉ PAR
P. E. BOISVERT
2 BOUL. MARIE-VICTORIN
BOUCHERVILLE

SHIP TO/EXPÉDIER À
SHIP THROUGH/EXPÉDIER VIA

1FACP50U5HG206586 CHICAGO

FORD MOTOR CREDIT

ESCORT 91 • TEMPO 91 • THUNDERBIRD 91

TAURUS 91 • FESTIVA 91 • AEROSTAR 91

INTERURBAIN SANS FRAIS:
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30 **1 (800) 361-5013**

ANNONCES COMMERCIALES:
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30 **285-7000**

Avions 670
Entreposage de véhicules 675

AVIS

	800
Avis légaux, appels d'offres	801
Avis divers	805
Communiqués	810
Souhaits	850
Naissances, fiançailles,	

mariages 855

**DÉCÈS, PRIÈRES,
REMERCIEMENTS**

 900

Remerciements.....	995
Prières.....	997
Décès	999

Services financiers.....	715
Services spécialisés	717
Argent demandé	718
Tenue de livres, impôt.....	725
Informatique, bureautique	728

Informatique, bureautique	726
Assurances	728
Équipement spécialisé	730
L'immobilier	735

**A LOUER
CENTRE-VILLE**
chauffé, eau
5123, 948-0523
-61, grand 4 1/2,

**131 A LO
CENTRE-V**
ROSEMONT: tres grand 7
chambres a coucher terr
r.de.ch. avec s.sol et cour.
chers bois franc. Entrees lav
Disponible. 7255 m. 287-9511

-0880, style
 -0880, 4979-1950.
 4 electro-
 861-3000.
 695 \$ 710 \$,
 604-1632.
 78e
 815 \$ par
 845-8981.
 86VAVES

SHREBBROE voinsh
 Notre-Dame, grand 5' (4-6
 cor.), 5 appareils electrome-
 825 \$, libre. 286-0331

SHREBBROE, stade olympi-
 grand 6', rez-de-chaussée,
 fesslonnel, 715\$, 522-3455, 652-

SOUS-LOCATION
 PEEL PLAZA, 3/4, occupé
 Immeuble, air climatisé
 portier 24 heures, fermée
 tout autre piscine, gardienn

et Plessis, 5/7,
Belmont, 5/7,
5603. 843-6188

meuble,
derrière, 1er oct.,
et l'axe d'eau
37-7646.

ce Hôpital pour
3, 3 chambres,
181.

ne: 9h à 19h. Samedi: 10h à
3460 Peel nord de Sherbrooke
3173

SOUS-LOUER 4/1. Le Car
luxeux, vue magnifique, 1
842-7798 (res.), 692-7353 (bu)

ST MATHIEU DORCHESTER
1 mois gratuit, 1/1, 2/1, 3/1
plainc, sauna, pool, réfrigé
eur, tout inclus. 933-6771

ST-DENIS INC. Levesque

grands 5^e, 6^e,
585 S. 276-7643

2 chambres
3 arbres lav. sec.
400 S. 527-4421

St-Christophe
21-4317, 933-9337

de Mars, 1er
8^e 5255, non
845-5801

ouls: St-Antoine

neuf. 289-9577, 849-5888

STE-CATHERINE, metro Beau-
5^e: 2e, 600 S. 523-4501, 487-8100

ST-TIMOTHEE (1242), pres R.
Levesque, poele frigo, 5^e, S.
288-3804

132 VIEUX MONTRÉAL

EXCEPTIONNEL pour l'occ...

PLAZA

133

AIR climatisé
meubles, terrasse
discrète et jardin.
and 3^e: meuble
pour exécutif,
l'onnelle, cuisine
vices domesti-

7h. Samedi: 10h

(de Sherbrooke)

1173

ELGIN
Céramique, bain, coin Peel et
4 1/2". Electricité
central, saunas,
49-7061.

SHERBROOKE-VILLE
GRATUIT
3 s 3/4-4005, 4 s
extérieur pro-
339-3626, 938-0707.

MONTREAL-TORONTO

A AHUNTIC, Tolhurst Beach, 300 mols, 3^e, hout triplex, renouveau, pers. nat., 37-38, immédiate, 67-7634.

A AHUNTIC, 1315 Henri-Bodry, est, 4^e, 2e, 420 et peint, 33-35.

A AHUNTIC, 4^e, ferme, 33-35, fe, frais peint, tranquille, 38-39.

A AHUNTIC, 3^e, mols c poêle, frigo. 620-7546, 1875.

A AHUNTIC, 1506-1509, 1505

[illegible]

A COTE metro Joilette, 4
 3 frees lav.-sech. libre, 465\$
A DEUX pas parc Lafontaine
 2 1/2 chauffes, poêle frigo, 1
 rentrée, 526-1540.
A L'EST 4 1/2 bas, cour gaze
 365\$. Super intéressant. 68

A LOUER Boul Gouin St-Dam
 4 1/2, 2e renouv 4705, 322-
A LOUER Boul. St-Michel 1
 4 1/2, Je, menage fait \$470 52

DE LUXE
MOTION D'ÉTÉ
GRATUIT
(12 mois)
ntisé central
appartement.
sauna, salle
dépanneur.

-5294
RUMMOND
644026-R 131

A Parc Lafontaine, 1½ fra-
meuble ou non, tout co-
buanderie, vertueux, 335\$. 7

A PROXIMITÉ Pleix/Jarry
2 mois gratuits 875-4925, 3

Avis

annonceurs sont priés de vérifier la teneur de leurs annonces lors de leur première parution. Il est demandé qu'une annonce soit reproduite incorréc-
tueusement dans la Presse qui convient pour être publiée dans la prochaine édition du journal. Une version corrigée de celle-ci sera publiée dans la prochaine édition du journal.

alé le jour de sa parution avant 17 h, pour fins
lors de la prochaine édition du journal. Dans
cas d'annulation d'une annonce, l'avis à cette
donné avant 17 h, le jour qui précède sa parution
us les cas, il suffit de composer le (514) 285-71

Horoscope

VIERGE du 24 AOÛT au 22 SEPTEMBRE

La personne qui vous aime sera très indécise, jalouse, et surtout très agressive. Eloignez-vous avant qu'elle ne débite des propos maladroits. Finalement, elle aura une bonne raison de votre vie sentimentale. Vous serez plus sensible que jamais aux tentatives, ce qui sera normal si rien ne se replace.

BALANCE du 23 SEPTEMBRE au 23 OCTOBRE

Vos amours seront en apparence très calmes et gais, mais cacheront un besoin de laisser libre cours à votre fantaisie, à votre agitation, ainsi qu'à votre agressivité. Vous devriez vous confier à l'être cher. Il sera tellement plus agréable de régler de petits problèmes à deux.

SCORPION du 24 OCTOBRE au 22 NOVEMBRE

L'être cher manquera de patience aujourd'hui avec vous. Le climat sentimental amènera quelques remous. Malgré quelques malentendus et quelques chagrins, vous ne devriez pas rejeter les conseils de vos amis. Ils pourraient vous tirer d'une situation embarrassante si vous êtes emporté.

SAGITTAIRE du 23 NOVEMBRE au 21 DÉCEMBRE

Votre vie sentimentale ne sera pas sans accrochage. Si l'un d'eux, ne jouez pas avec les sentiments écorchés d'un être qui vous aime. Essayez plutôt de chercher à mieux connaître ses qualités. Vous verrez, votre sens de l'humour vous rendra irremplaçable. Au travail, certains changements dans votre attitude seront appréciés par votre entourage.

CAPRICORNE du 22 DÉCEMBRE au 20 JANVIER

Vous vous montrerez raisonnable et vous serez rempli de bonne volonté dans vos rapports sentimentaux, cherchant à faire taire en vous votre agressivité et vos réactions spontanées. Vous choisirez mieux vos amis. Au travail, on apprécie votre sens de la droiture.

VERSEAU du 21 JANVIER au 19 FÉVRIER

Vous montrerez du tact dans vos rapports sur le plan sentimental. Vous ferez la rencontre de personnes mondaines et très charmantes. Vous serez très hésitant, car vous aurez un grand besoin d'éclaircir une situation sentimentale. Au travail, vous n'aurez pas le cœur à l'ouvrage et vous agirez comme un automate.

POISSONS du 20 FÉVRIER au 20 MARS

Une personne du sexe opposé vous influencera beaucoup sur toutes les questions qui vous "trottent" dans la tête. Tout va assez bien avec l'être cher. Toutefois, vous vous sentirez accablé par vos responsabilités professionnelles au travail. Changez vos méthodes et tout ira pour le mieux.

BELIER du 21 MARS au 20 AVRIL

Ne reculez pas devant les sacrifices nécessaires pour remettre un peu plus d'ordre dans votre vie. Si vous cherchez à faire du bien autour de vous, faites-le si ça vous fait plaisir, mais cessez de penser que les autres vous en seront redevables. N'attachez aucune importance aux critiques.

TAUREAU du 21 AVRIL au 20 MAI

Youpi! Quelque chose va se produire dans votre vie sentimentale qui demandera de la sagacité, ce dont vous ne manquerez pas. Il vous est toujours difficile de trouver l'idéal, mais grâce à votre ténacité, vous vous dirigerez vers un amour profond.

GÉMEAUX du 21 MAI au 21 JUIN

Cette journée sera particulièrement bénéfique, car vous découvrirez plein d'aspects favorables. Vous dominerez tous vos sentiments d'insécurité et vos craintes. C'est une des raisons pour lesquelles votre entourage vous apprécie. Vous possédez une grande confiance en vous, ce qui fait que vous en donnez autant à vos amis.

CANCER du 22 JUIN au 22 JUILLET

Il ne suffira pas de satisfaire certaines ambitions ou certaines fantaisies pour connaître le parfait bonheur, car il y aura toujours des nuages à braver et à supporter. Par contre, rien ne vous empêchera de faire des rencontres plutôt agréables et fructueuses.

LION du 23 JUILLET au 23 AOÛT

En amour, la chance est avec vous. Ce sera une journée remplie d'ambiance détendue. Elle sera particulièrement propice à la création d'amitiés spontanées. Essayez de ne pas trop parler de vous-même. Côté santé, attention à votre estomac, car certains excès risquent de porter conséquence.

RÉPONSE À VOS QUESTIONS

■ Si vous n'avez pas à Montréal le 24 juin 1968, à 12h30. Quel est mon ascendant? Que me réserve l'avenir?

□ Soleil en Cancer, Lune en Gémeaux et ascendant en Poissons. Très forte concentration de planètes en Cancer, conjointes à la Maison IV, Fond du Ciel: famille, maison, aviation, fin de l'existence. Ces planètes sont Mars (agressivité et combat) Soleil (vitalité et principe de vie), Mercure (intellect, pensée, échanges). La Lune (psychisme et subconscient) est en Maison III (échanges sociaux, études, déplacements, communication). Signe double, cette Lune a un double visage et tente de vouloir jouer la comédie et porter tous les masques, sans vouloir s'attacher vraiment, tentant de vivre deux amours ou deux situations affectives en même temps. Amour, amitié et vice versa. Un petit jeu parfois exténuant. Il semble que vous n'arriveriez jamais à faire ce que vous espérez vraiment. Des imprévus, des trahisons de dernière heure, des événements inattendus, une rencontre inusitée viennent tout bousculer et changer la teneur des projets. C'est un peu au petit bonheur la chance. Il y a aussi de l'agressivité à la maison, au sein de la famille ou à l'endroit où vous habitez. Besoin de compagnie et de solitude à la fois, ce pourrait être à la maison des portes qui claquent et des querelles verbales, des rumeurs et des rumeurs. Bref, une existence qui va comme un carrousel. Pourtant, Cancer, vous rêvez de fonder un foyer, de devenir une gentille mère poule, entourée d'enfants tapageurs et joyeux, d'un mari charmant faisant tous vos caprices. Minute, charmant papillon, à noter que dès le début de l'hiver prochain, quelque chose de nouveau et d'intéressant va survenir dans votre vie. Ce pourrait-il que ce soit pour le meilleur ou le pire, une relation d'attente existante? Vous ferez alors un choix inévitables qui amènera le commencement d'une vie nouvelle.

■ Si vous recherchez la réponse à une question se rapportant à l'astrologie, il suffit d'écrire à VOTRE HOROSCOPE, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K3, en n'oubliant pas de mentionner l'heure, le jour, l'année et le lieu de votre naissance.

IMMOBILIER

133 A LOUER ILE DE MONTRÉAL

À LA CHANCE!
3455 Avenue de la Chaudière, 3 étages, 6000 sq. ft. 1000-1714

À ROSEMONT
Rue Saint-Jacques, 6111, 3 étages à louer, 31/2, 41/2, 51/2, 61/2, 71/2, 81/2, 91/2, 101/2, 111/2, 121/2, 131/2, 141/2, 151/2, 161/2, 171/2, 181/2, 191/2, 201/2, 211/2, 221/2, 231/2, 241/2, 251/2, 261/2, 271/2, 281/2, 291/2, 301/2, 311/2, 321/2, 331/2, 341/2, 351/2, 361/2, 371/2, 381/2, 391/2, 401/2, 411/2, 421/2, 431/2, 441/2, 451/2, 461/2, 471/2, 481/2, 491/2, 501/2, 511/2, 521/2, 531/2, 541/2, 551/2, 561/2, 571/2, 581/2, 591/2, 601/2, 611/2, 621/2, 631/2, 641/2, 651/2, 661/2, 671/2, 681/2, 691/2, 701/2, 711/2, 721/2, 731/2, 741/2, 751/2, 761/2, 771/2, 781/2, 791/2, 801/2, 811/2, 821/2, 831/2, 841/2, 851/2, 861/2, 871/2, 881/2, 891/2, 901/2, 911/2, 921/2, 931/2, 941/2, 951/2, 961/2, 971/2, 981/2, 991/2, 1001/2, 1011/2, 1021/2, 1031/2, 1041/2, 1051/2, 1061/2, 1071/2, 1081/2, 1091/2, 1101/2, 1111/2, 1121/2, 1131/2, 1141/2, 1151/2, 1161/2, 1171/2, 1181/2, 1191/2, 1201/2, 1211/2, 1221/2, 1231/2, 1241/2, 1251/2, 1261/2, 1271/2, 1281/2, 1291/2, 1301/2, 1311/2, 1321/2, 1331/2, 1341/2, 1351/2, 1361/2, 1371/2, 1381/2, 1391/2, 1401/2, 1411/2, 1421/2, 1431/2, 1441/2, 1451/2, 1461/2, 1471/2, 1481/2, 1491/2, 1501/2, 1511/2, 1521/2, 1531/2, 1541/2, 1551/2, 1561/2, 1571/2, 1581/2, 1591/2, 1601/2, 1611/2, 1621/2, 1631/2, 1641/2, 1651/2, 1661/2, 1671/2, 1681/2, 1691/2, 1701/2, 1711/2, 1721/2, 1731/2, 1741/2, 1751/2, 1761/2, 1771/2, 1781/2, 1791/2, 1801/2, 1811/2, 1821/2, 1831/2, 1841/2, 1851/2, 1861/2, 1871/2, 1881/2, 1891/2, 1901/2, 1911/2, 1921/2, 1931/2, 1941/2, 1951/2, 1961/2, 1971/2, 1981/2, 1991/2, 2001/2, 2011/2, 2021/2, 2031/2, 2041/2, 2051/2, 2061/2, 2071/2, 2081/2, 2091/2, 2101/2, 2111/2, 2121/2, 2131/2, 2141/2, 2151/2, 2161/2, 2171/2, 2181/2, 2191/2, 2201/2, 2211/2, 2221/2, 2231/2, 2241/2, 2251/2, 2261/2, 2271/2, 2281/2, 2291/2, 2301/2, 2311/2, 2321/2, 2331/2, 2341/2, 2351/2, 2361/2, 2371/2, 2381/2, 2391/2, 2401/2, 2411/2, 2421/2, 2431/2, 2441/2, 2451/2, 2461/2, 2471/2, 2481/2, 2491/2, 2501/2, 2511/2, 2521/2, 2531/2, 2541/2, 2551/2, 2561/2, 2571/2, 2581/2, 2591/2, 2601/2, 2611/2, 2621/2, 2631/2, 2641/2, 2651/2, 2661/2, 2671/2, 2681/2, 2691/2, 2701/2, 2711/2, 2721/2, 2731/2, 2741/2, 2751/2, 2761/2, 2771/2, 2781/2, 2791/2, 2801/2, 2811/2, 2821/2, 2831/2, 2841/2, 2851/2, 2861/2, 2871/2, 2881/2, 2891/2, 2901/2, 2911/2, 2921/2, 2931/2, 2941/2, 2951/2, 2961/2, 2971/2, 2981/2, 2991/2, 3001/2, 3011/2, 3021/2, 3031/2, 3041/2, 3051/2, 3061/2, 3071/2, 3081/2, 3091/2, 3101/2, 3111/2, 3121/2, 3131/2, 3141/2, 3151/2, 3161/2, 3171/2, 3181/2, 3191/2, 3201/2, 3211/2, 3221/2, 3231/2, 3241/2, 3251/2, 3261/2, 3271/2, 3281/2, 3291/2, 3301/2, 3311/2, 3321/2, 3331/2, 3341/2, 3351/2, 3361/2, 3371/2, 3381/2, 3391/2, 3401/2, 3411/2, 3421/2, 3431/2, 3441/2, 3451/2, 3461/2, 3471/2, 3481/2, 3491/2, 3501/2, 3511/2, 3521/2, 3531/2, 3541/2, 3551/2, 3561/2, 3571/2, 3581/2, 3591/2, 3601/2, 3611/2, 3621/2, 3631/2, 3641/2, 3651/2, 3661/2, 3671/2, 3681/2, 3691/2, 3701/2, 3711/2, 3721/2, 3731/2, 3741/2, 3751/2, 3761/2, 3771/2, 3781/2, 3791/2, 3801/2, 3811/2, 3821/2, 3831/2, 3841/2, 3851/2, 3861/2, 3871/2, 3881/2, 3891/2, 3901/2, 3911/2, 3921/2, 3931/2, 3941/2, 3951/2, 3961/2, 3971/2, 3981/2, 3991/2, 4001/2, 4011/2, 4021/2, 4031/2, 4041/2, 4051/2, 4061/2, 4071/2, 4081/2, 4091/2, 4101/2, 4111/2, 4121/2, 4131/2, 4141/2, 4151/2, 4161/2, 4171/2, 4181/2, 4191/2, 4201/2, 4211/2, 4221/2, 4231/2, 4241/2, 4251/2, 4261/2, 4271/2, 4281/2, 4291/2, 4301/2, 4311/2, 4321/2, 4331/2, 4341/2, 4351/2, 4361/2, 4371/2, 4381/2, 4391/2, 4401/2, 4411/2, 4421/2, 4431/2, 4441/2, 4451/2, 4461/2, 4471/2, 4481/2, 4491/2, 4501/2, 4511/2, 4521/2, 4531/2, 4541/2, 4551/2, 4561/2, 4571/2, 4581/2, 4591/2, 4601/2, 4611/2, 4621/2, 4631/2, 4641/2, 4651/2, 4661/2, 4671/2, 4681/2, 4691/2, 4701/2, 4711/2, 4721/2, 4731/2, 4741/2, 4751/2, 4761/2, 4771/2, 4781/2, 4791/2, 4801/2, 4811/2, 4821/2, 4831/2, 4841/2, 4851/2, 4861/2, 4871/2, 4881/2, 4891/2, 4901/2, 4911/2, 4921/2, 4931/2, 4941/2, 4951/2, 4961/2, 4971/2, 4981/2, 4991/2, 5001/2, 5011/2, 5021/2, 5031/2, 5041/2, 5051/2, 5061/2, 5071/2, 5081/2, 5091/2, 5101/2, 5111/2, 5121/2, 5131/2, 5141/2, 5151/2, 5161/2, 5171/2, 5181/2, 5191/2, 5201/2, 5211/2, 5221/2, 5231/2, 5241/2, 5251/2, 5261/2, 5271/2, 5281/2, 5291/2, 5301/2, 5311/2, 5321/2, 5331/2, 5341/2, 5351/2, 5361/2, 5371/2, 5381/2, 5391/2, 5401/2, 5411/2, 5421/2, 5431/2, 5441/2, 5451/2, 5461/2, 5471/2, 5481/2, 5491/2, 5501/2, 5511/2, 5521/2, 5531/2, 5541/2, 5551/2, 5561/2, 5571/2, 5581/2, 5591/2, 5601/2, 5611/2, 5621/2, 5631/2, 5641/2, 5651/2, 5661/2, 5671/2, 5681/2, 5691/2, 5701/2, 5711/2, 5721/2, 5731/2, 5741/2, 5751/2, 5761/2, 5771/2, 5781/2, 5791/2, 5801/2, 5811/2, 5821/2, 5831/2, 5841/2, 5851/2, 5861/2, 5871/2, 5881/2, 5891/2, 5901/2, 5911/2, 5921/2, 5931/2, 5941/2, 5951/2, 5961/2, 5971/2, 5981/2, 5991/2, 6001/2, 6011/2, 6021/2, 6031/2, 6041/2, 6051/2, 6061/2, 6071/2, 6081/2, 6091/2, 6101/2, 6111/2, 6121/2, 6131/2, 6141/2, 6151/2, 6161/2, 6171/2, 6181/2, 6191/2, 6201/2, 6211/2, 6221/2, 6231/2, 6241/2, 6251/2, 6261/2, 6271/2, 6281/2, 6291/2, 6301/2, 6311/2, 6321/2, 6331/2, 6341/2, 6351/2, 6361/2, 6371/2, 6381/2, 6391/2, 6401/2, 6411/2, 6421/2, 6431/2, 6441/2, 6451/2, 6461/2, 6471/2, 6481/2, 6491/2, 6501/2, 6511/2, 6521/2, 6531/2, 6541/2, 6551/2, 6561/2, 6571/2, 6581/2, 6591/2, 6601/2, 6611/2, 6621/2, 6631/2, 6641/2, 6651/2, 6661/2, 6671/2, 6681/2, 6691/2, 6701/2, 6711/2, 6721/2, 6731/2, 6741/2, 6751/2, 6761/2, 6771/2, 6781/2, 6791/2, 6801/2, 6811/2, 6821/2, 6831/2, 6841/2, 6851/2, 6861/2, 6871/2, 6881/2, 6891/2, 6901/2, 6911/2, 6921/2, 6931/2, 6941/2, 6951/2, 6961/2, 6971/2, 6981/2, 6991/2, 7001/2, 7011/2, 7021/2, 7031/2, 7041/2, 7051/2, 7061/2, 7071/2, 7081/2, 7091/2, 7101/2, 7111/2, 7121/2, 7131/2, 7141/2, 7151/2, 7161/2, 7171/2, 7181/2, 7191/2, 7201/2, 7211/2, 7221/2, 7231/2, 7241/2, 7251/2, 7261/2, 7271/2, 7281/2, 7291/2, 7301/2, 7311/2, 7321/2, 7331/2, 7341/2, 7351/2, 7361/2, 7371/2, 7381/2, 7391/2, 7401/2, 7411/2, 7421/2, 7431/2, 7441/2, 7451/2, 7461/2, 7471/2, 7481/2, 7491/2, 7501/2, 7511/2, 7521/2, 7531/2, 7541/2, 7551/2, 7561/2, 7571/2, 7581/2, 7591/2, 7601/2, 7611/2, 7621/2, 7631/2, 7641/2, 7651/2, 7661/2, 7671/2, 7681/2, 7691/2, 7701/2, 7711/2, 7721/2, 7731/2, 7741/2, 7751/2, 7761/2, 7771/2, 7781/2, 7791/2, 7801/2, 7811/2, 7821/2, 7831/2, 7841/2, 7851/2, 7861/2, 7871/2, 7881/2, 7891/2, 7901/2, 7911/2, 7921/2, 7931/2, 7941/2, 7951/2, 7961/2, 7971/2, 7981/2, 7991/2, 8001/2, 8011/2, 8021/2, 8031/2, 8041/2, 8051/2, 8061/2, 8071/2, 8081/2, 8091/2, 8101/2, 8111/2, 8121/2, 8131/2, 8141/2, 8151/2, 8161/2, 8171/2, 8181/2, 8191/2, 8201/2, 8211/2, 8221/2, 8231/2, 8241/2, 8251/2, 8261/2, 8271/2, 8281/2, 8291/2, 8301/2, 8311/2, 8321/2, 8331/2, 8341/2, 8351/2, 8361/2, 8371/2, 8381/2, 8391/2, 8401/2, 8411/2, 8421/2, 8431/2, 8441/2, 8451/2, 8461/2, 8471/2, 8481/2, 8491/2, 8501/2, 8511/2, 8521/2, 8531/2, 8541/2, 8551/2, 8561/2, 8571/2, 8581/2, 8591/2, 8601/2, 8611/2, 8621/2, 8631/2, 8641/2, 8651/2, 8661/2, 8671/2, 8681/2, 8691/2, 8701/2, 8711/2, 8721/2, 8731/2, 8741/2, 8751/2, 8761/2, 8771/2, 8781/2, 8791/2, 8801/2, 8811/2, 8821/2, 8831/2, 8841/2, 8851/2, 8861/2, 8871/2, 8881/2, 8891/2, 8901/2, 8911/2, 8921/2, 8931/2, 8941/2, 8951/2, 8961/2, 8971/2, 8981/2, 8991/2, 9001/2, 9011/2, 9021/2, 9031/2, 9041/2, 9051/2, 9061/2, 9071/2, 9081/2, 9091/2, 9101/2, 9111/2, 9121/2, 9131/2, 9141/2, 9151/2, 9161/2, 9171/2, 9181/2, 9191/2, 9201/2, 9211/2, 9221/2, 9231/2, 9241/2, 9251/2, 9261/2, 9271/2, 9281/2, 9291/2, 9301/2, 9311/2, 9321/2, 9331/2, 9341/2, 9351/2, 9361/2, 9371/2, 9381/2, 9391/2, 9401/2, 9411/2, 9421/2, 9431/2, 9441/2, 9451/2, 9461/2, 9471/2, 9481/2, 9491/2, 9501/2, 9511/2, 9521/2, 9531/2, 9541/2, 9551/2, 9561/2, 9571/2, 9581/2, 9591/2, 9601/2, 9611/2, 9621/2, 9631/2, 9641/2, 9651/2, 9661/2, 9671/2, 9681/2, 9691/2, 9701/2, 9711/2, 9721/2, 9731/2, 9741/2, 9751/2, 9761/2, 9771/2, 9781/2, 9791/2, 9801/2, 9811/2, 9821/2, 9831/2, 9841/2, 9851/2, 9861/2, 9871/2, 9881/2, 9891/2, 9901/2, 9911/2, 9921/2, 9931/2, 9941/2, 9951/2, 9961/2, 9971/2, 9981/2, 9991/2, 10001/2, 10011/2, 10021/2, 10031/2, 10041/2, 10051/2, 10061/2, 10071/2, 10081/2, 10091/2, 10101/2, 10111/2, 10121/2, 10131/2, 10141/2, 10151/2, 10161/2, 10171/2, 10181/2, 10191/2, 10201/2, 10211/2, 10221/2, 10231/2, 10241/2, 10251/2, 10261/2, 10271/2, 10281/2, 10291/2, 10301/2, 10311/2, 10321/2, 10331/2, 10341/2, 10351/2, 10361/2, 10371/2, 10381/2, 10391/2, 10401/2, 10411/2, 10421/2, 10431/2, 10441/2, 10451/2, 10461/2, 10471/2, 10481/2, 10491/2, 10501/2, 10511/2, 10521/2, 10531/2, 10541/2, 10551/2, 10561/2, 10571/2, 10581/2, 10591/2, 10601/2, 10611/2, 10621/2, 10631/2, 10641/2, 10651/2, 10661/2, 10671/2, 10681/2, 10691/2, 10701/2, 10711/2, 10721/2, 10731/2, 10741/2, 10751/2, 10761/2, 10771/2, 10781/2, 10791/2, 10801/2, 10811/2, 10821/2, 10831/2, 10841/2, 10851/2, 10861/2, 10871/2, 10881/2, 10891/2, 10901/2, 10911/2, 10921/2, 10931/2, 10941/2, 10951/2, 10961/2, 10971/2, 10981/2, 10991/2, 11001/2, 11011/2, 11021/2, 11031/2, 11041/2, 11051/2, 11061/2, 11071/2, 11081/2, 11091/2, 11101/2, 11111/2, 11121/2, 11131/2, 11141/2, 11151/2, 11161/2, 11171/2, 11181/2, 11191/2, 11201/2, 11211/2, 11221/2, 11231/2, 11241/2, 11251/2, 11261/2, 11271/2, 11281/2, 11291/2, 11301/2, 11311/2, 11321/2, 11331/2, 11341/2, 11351/2, 11361/2, 11371/2, 11381/2, 11391/2, 11401/2, 11411/2, 11421/2, 11431/2, 11441/2, 11451/2, 11461/2, 11471/2, 11481/2, 11491/2, 11501/2, 11511/2, 11521/2, 11531/2, 11541/2, 11551/2, 11561/2, 11571/2, 11581/2, 11591/2, 11601/2, 11611/2, 11621/2, 11631/2, 11641/2, 11651/2, 11661/2, 11671/2, 11681/2, 11691/2, 11701/2, 11711/2, 11721/2, 11731/2, 11741/2, 11751/2, 11761/2, 11771/2, 11781/2, 11791/2, 11801/2, 11811/2, 11821/2, 11831/2, 11841/2, 11851/2, 11861/2, 11871/2, 11881/2, 11891/2, 11901/2, 11911/2, 11921/2, 11931/2, 11941/2, 11951/2, 11961/2, 11971/2, 11981/2, 11991/2, 12001/2, 12011/2, 12021/2, 12031/2, 12041/2, 12051/2, 12061/2, 12071/2, 12081/2, 12091/2, 12101/2, 12111/2, 12121/2, 12131/2, 12141/2, 12151/2, 12161/2, 12171/2, 12181/2, 12191/2, 12201/2, 1221

Même s'ils ont gagné la bataille, les Gens de l'air ne doivent jamais cesser de se battre

JEAN-PIERRE BONHOMME

reste été le premier, au plus fort de la bataille, en 1976, à accorder un pareil appui.

■ La fameuse bataille que les Gens de l'air ont livrée, il y a quinze ans déjà, pour donner aux Québécois de langue française une présence confortable dans le monde de l'aviation, a porté fruits, mais elle n'est pas complètement gagnée.

Le président de l'Association des Gens de l'air du Québec, M. Marcel Deschamps, promet de rester vigilant. Il signale que la nouvelle conjoncture économique et le repli sur Toronto de certaines activités des lignes aériennes pourraient faire subir aux citoyens du Québec — et par conséquent au français — un certain recul.

C'est certes dans ce contexte, indique-t-il, qu'il faut voir la récente décision du gouvernement du Québec de renouveler son appui financier à l'association. Le gouvernement Bourassa avait du



Marcel Deschamps

Signalons que l'Association des Gens de l'air du Québec a constamment réuni, bon an mal an, depuis 1976, et sur une base volontaire, quelque 1500 membres de toutes disciplines qui versent une cotisation de 40 \$. Le nombre de personnes employées dans l'aviation civile, au Québec, est évalué à quelque 35000. L'Association n'est pas un syndicat, contrairement à la Canadian Airline Pilots Association, par exemple. C'est un simple groupe de pression.

L'action des Gens de l'air, il est vrai, se fait aujourd'hui plus discrète et certains s'en étonnent. M. Deschamps a été, avec M. Roger Demers (ce dernier est aujourd'hui décédé), le fondateur de cette association à forte visibilité. Il explique que certaines activités des Gens de l'air sont devenues moins tapageuses mais qu'elles sont tout aussi importantes.

Les 150000 \$ que l'État accepte de verser annuellement à l'asso-

ciation, par exemple, servent, à l'interne, à faire fonctionner une sorte de service public, le Bureau de placement des employés de l'aviation des Gens de l'air. Le but avoué de cette action est de favoriser le progrès économique des Québécois dans le monde de l'aviation.

Les Gens de l'air permettent ainsi à cent cinquante personnes, annuellement, de se mettre en rapport avec 75 employeurs...

Mais qu'en est-il, aujourd'hui, de la présence, du rayonnement du français dans cet univers plus ou moins anglo-américain de l'aviation civile?

Il faut se rappeler que le Québec revient de loin et que les choses ont évolué rapidement.

Les débats

Jusqu'à l'adoption de certaines mesures réglementaires issues, à partir de 1976, d'un très long enchaînement de débats parlementaires, de commissions royales et de poursuites judiciaires, l'usage du français, dans le ciel — et sur une partie du sol — était formellement interdit par le gouvernement fédéral.

Les pilotes canadiens-anglais, rappelle M. Deschamps, se permettaient même de semoncer publiquement une hôtesse, à bord, parce que celle-ci avait osé prononcer quelques mots dans la langue de Molière.

Le premier président de l'Association, M. Roger Demers, s'attaquait, dans des conférences, aux «groupes de fanatiques» des lignes aériennes qui «bloquent» l'intégration. Il parlait, dans ce contexte, d'un «colonialisme outrancier». A cette époque, 6 p. cent des pilotes seulement étaient de culture française; le personnel au sol, les agents de bord étaient souvent unilingues anglophones.

La résistance

La force de la résistance au français s'est manifestée de la manière la plus éclatante lorsque le syndicat des pilotes canadiens, la Canadian Airline Pilots Association (CALPA) déclencha une grève illégale, en 1976, juste un peu avant les Jeux Olympiques. Il voulait stopper le mouvement vers le bilinguisme qui s'annonçait déjà.

Le ministre des Transports du gouvernement Trudeau, M. Otto Lang, céda. Il émit une directive décrétant l'usage exclusif de l'anglais dans l'aviation. Le français dans l'air, disait la majorité, était «dangereux»; il sèmerait la confusion dans les esprits et provoquerait des accidents...

C'est cette directive que les Gens de l'air, avec l'appui du député Serge Joyal, ont combattue par la suite, mais sans succès, devant les tribunaux. Les cours de justice, à l'exception d'un arrêté du juge Jules Deschênes, avaient conclu que la loi fédérale sur les langues officielles n'était pas coercitive à cet égard. On tente aujourd'hui encore, au Parlement fédéral, d'apporter les amendements qui s'imposent pour renforcer la loi.

Les choses se sont en quelque sorte réglées lorsqu'une commission royale en vint à la conclusion, après trois années d'enquête (en août 1979) que l'usage du français, dans le ciel québécois, somme toute, n'était pas dangereux, ne mettait pas la sécurité des gens en danger...

Évolution

Depuis la publication de ce rapport, souligne M. Deschamps, le nombre de personnes pouvant s'exprimer en français, dans les diverses fonctions de l'aviation, est passé de 20 p. cent à 65 p. cent. Pas parce que les compagnies aériennes sont devenues subitement francophiles, précise-t-il, mais plutôt parce que l'action des Gens de l'air, auprès de l'opinion publique, a eu un impact dans les services de marketing. Il est en tout cas devenu «impensable», aujourd'hui, qu'une compagnie aérienne refuse à sa clientèle un service en français.

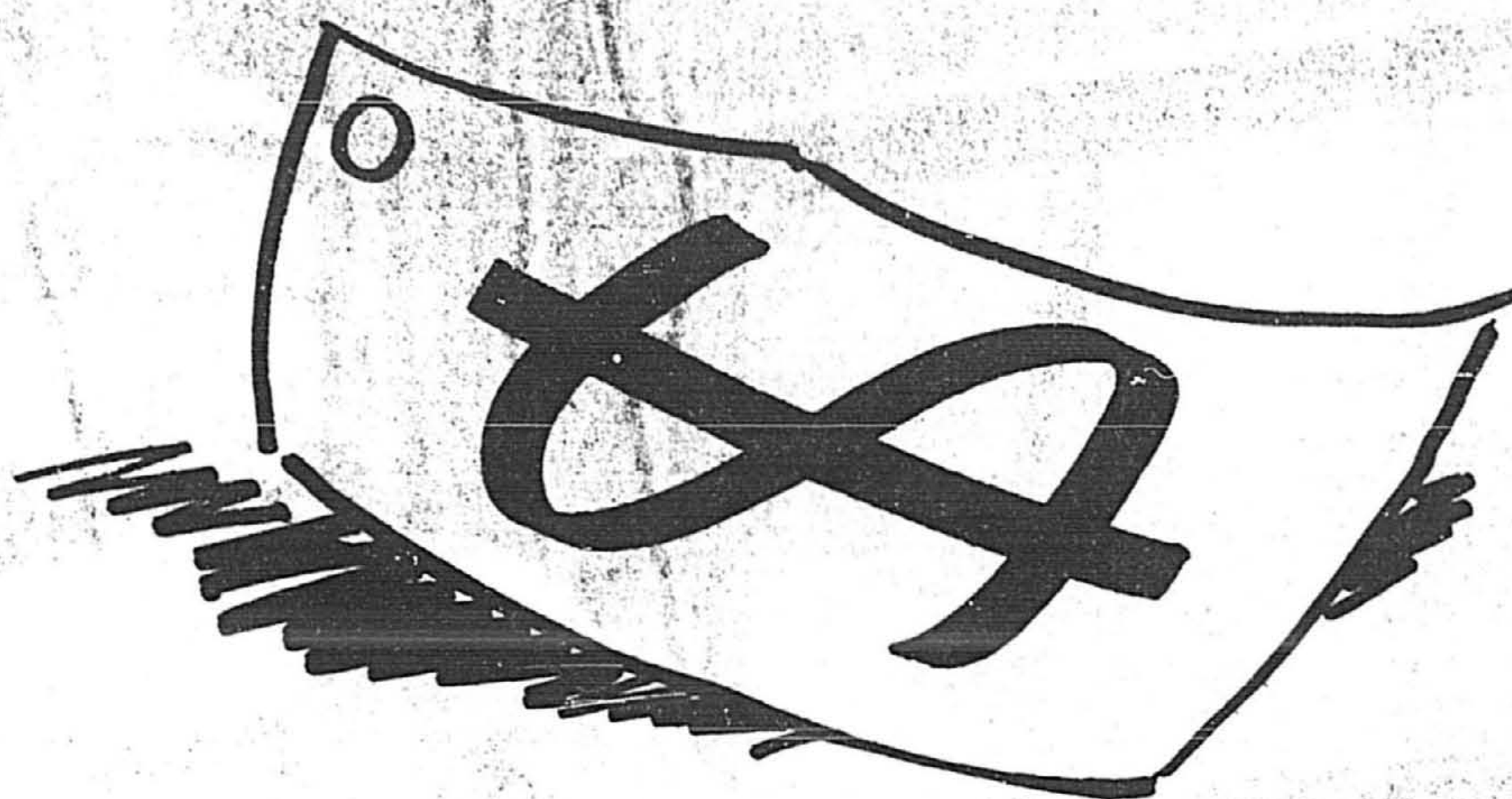
Le député Serge Joyal, célèbre défenseur des Gens de l'air, craint pour sa part que, dans le contexte actuel de la déréglementation de l'industrie et des fusions de grandes compagnies, la promotion du français puisse être remise en cause. L'activité des Gens de l'air, dans le cadre de ce remue-ménage, devient pour lui d'autant plus pertinente et l'adoption d'une «stratégie» bien planifiée s'impose.

Le président Deschamps explique que le danger d'un recul existe chez les transporteurs «de premier niveau», c'est-à-dire chez les grands comme Air Canada et Canadien. La polarisation à Toronto avantage les cadres intermédiaires, majoritairement anglais, qui tendent à favoriser leurs «compatriotes».

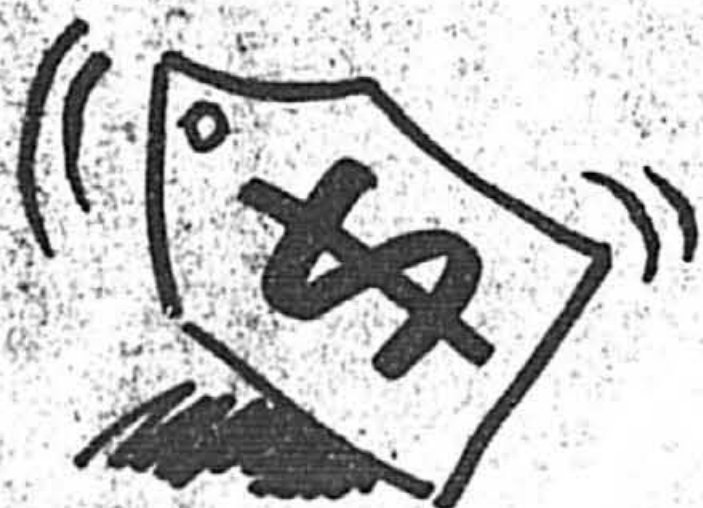
Les transporteurs locaux

La situation est moins préoccupante chez les transporteurs de second niveau, plus locaux, dont la multiplication «maintient et élargit» le niveau d'emploi.

Par ailleurs, soumet encore M. Deschamps, l'engagement de l'État, dans le domaine de l'aviation ou dans d'autres secteurs névralgiques et «comme garant de valeurs fondamentales», est une question «ouverte» qui fait chez lui l'objet d'une réflexion poussée.



**Vous
croyez
que notre
service
hors pair
est
hors de prix?**



Eh bien, non!

**Avec Federal Express,
c'est moins cher que vous croyez.**

Et la raison en est simple. Avec Federal Express, la garantie* de livraison le lendemain matin, le service de dédouanement et la cueillette à heure fixe sont compris dans le tarif. Chez nous, ces petits «extras» font partie intégrante de l'acheminement de vos envois.

**Il y a des façons
d'économiser de l'argent.**

En utilisant nos boîtes à colis ou nos comptoirs de dépôt facilement accessibles, ou encore en allant vous-même déposer votre envoi à une succursale de Federal Express, vous bénéficiez d'une réduction de 3 \$ sur le coût de la livraison au Canada et de 6 \$ aux États-Unis ou à l'étranger*. Il ne s'agit pas là d'une offre pour un temps limité mais bien d'une économie de tous les jours. Pour épargner temps et argent, voilà quelques pas dans la bonne direction.

Les messageries



On fait exprès pour être les meilleurs.

**1 800 GO FEDEX®
Le bon numéro.**

Que vous appeliez pour une cueillette, pour retracer un envoi ou pour toute autre raison, à Federal Express un seul numéro suffit: le 1 800 GO FEDEX. Ne tardez plus à nous appeler. Car nous croyons qu'il est temps pour vous de constater que notre service hors pair est loin d'être hors de prix.